

Monographies sectorielles



» *Introduction générale*

» *Focus macro-économique*

» *Etude n° 1 - Création et développement des entreprises*

» *Etude n° 2 - Enseignement et formation*

» *Etude n° 3 - Coûts salariaux*

» *Etude n° 4 - Pièges financiers à l'emploi*

» **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

Section rédigée par Agoria, la fédération multisectorielle de l'industrie technologique

Les secteurs de l'industrie technologique en 2006

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE WALLONNE

L'industrie technologique couvre 13 secteurs⁽¹⁾ dont la mécanique et la mécatronique, les TIC, les produits métalliques, la production et la transformation des métaux et des matériaux en passant par l'aérospatial, l'automobile, l'électronique et électrotechnique ou encore la sécurité et la défense.

En 2006, les quelque 2 900 entreprises regroupées en son sein occupaient 56 000 personnes, soit un peu moins de 40% de l'emploi manufacturier wallon. Leur chiffre d'affaires progresse de 7% et s'élève à plus de 11,4 milliards d'euros, dont plus de 75% à l'exportation.

La **place des PME**, et plus précisément des très petites entreprises, y est prépondérante. Ainsi, 52% des sociétés occupent moins de 5 personnes tandis que les «moins de 50 personnes» représentent 93% des sociétés du secteur et 39% de l'emploi. Quatre entités seulement occupent plus de mille personnes.

Une autre caractéristique de l'industrie technologique wallonne est sa **forte implication internationale**. La part de la production qui est exportée augmente de manière régulière. En 2006, les trois quarts de sa production sont vendus à l'étranger, ce qui en fait le premier exportateur de la région puisqu'elle représente à elle seule 25% des exportations wallonnes. S'il est vrai que depuis 2000 les pays de l'Est et les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) occupent une place de plus en plus importante, les marchés traditionnels dominent toujours : la France, les Pays-Bas et l'Allemagne totalisent 45% des exportations du secteur. Autre élément important, 65% de l'emploi de l'industrie technologique dépendent d'entreprises contrôlées par des capitaux étrangers. En sens inverse, une enquête menée par Agoria a indiqué que 211 filiales, occupant environ 9.500 emplois, ont été créées par des entreprises technologiques wallonnes hors de nos frontières. Si ces dernières sont principalement concentrées en Europe de l'Ouest, on constate néanmoins une forte croissance du taux de création en Amérique du Sud (Brésil) et en Asie (Chine). Les objectifs principaux poursuivis au travers de la création d'une filiale sont la couverture du marché local (55% des cas), l'extension de la gamme de produits (15%) et la maîtrise des coûts (12%).

En 2006, les **investissements** de l'industrie technologique atteignent 443 millions d'euros, dont 90% sont financés au travers des fonds propres des entreprises. Sans surprise, les investissements corporels représentent la partie la plus importante de ce montant (84%). Il est intéressant de noter que la plupart de ces investissements sont qualifiés «d'investissements d'extension» (46%) alors que les «investissements de remplacement» représentent quant à eux 40% des cas. Les motivations principalement mises en avant par les entreprises sont le souhait d'augmenter leur capacité de production et la possibilité de créer de nouveaux produits.

Fiche synthétique pour 2006

| PRODUCTION | |
|---------------------------------------|--------|
| Nombre d'employeurs (2005) | 2.845 |
| Emploi (personnes) | 55.945 |
| Livraisons (millions d'euros) | 11.430 |
| Taux d'exportation (% des livraisons) | 75% |
| Investissements (millions d'euros) | 443 |

⁽¹⁾ Métaux et matériaux, produits métalliques, mécanique et mécatronique, électrotechnique et électronique, produits pour la construction, TIC, plastiques, automobile, aérospatial, sécurité et défense, automatisation industrielle, contracting et maintenance

Autre signe positif, pour 2007, les estimations indiquent une progression de 17% de ce montant. Les secteurs dans lesquels les efforts à ce niveau sont les plus massifs sont les TIC, l'automobile (qui par ailleurs est le domaine où la moyenne des investissements immatériels dépasse largement celle des autres secteurs de l'industrie technologique), la mécanique et la mécatronique.

Enfin, selon une estimation récente, soulignons également que les investissements pratiqués depuis 7 ans par les industries technologiques wallonnes auraient permis de diminuer les rejets de CO₂ du secteur dans l'atmosphère de 10%.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

L'emploi et la production

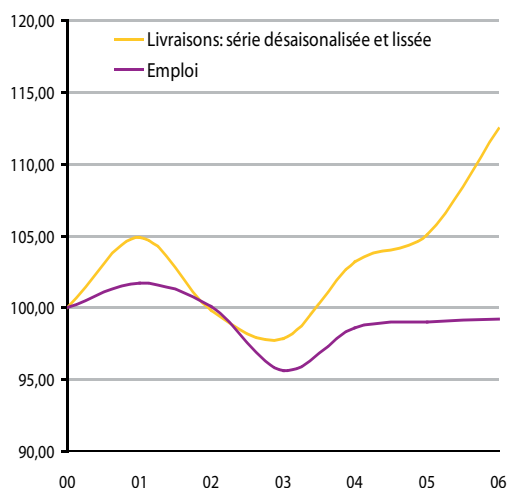
Le détail par secteur indique que le plus grand employeur reste les Produits métalliques (15.848 personnes), suivi de la Mécanique avec plus de 11.100 personnes. C'est toutefois le secteur TIC qui génère le chiffre d'affaires le plus élevé (plus de 3 milliards d'euros), suivi de la Mécanique (2,5 milliards d'euros). Les TIC occupent 8.326 personnes. L'électrotechnique et l'électronique emploient plus de 7.200 personnes et sont à l'origine d'un peu moins de 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'aérospatiale et la défense emploient directement 5.200 personnes, mais un grand nombre d'emplois indirects sont liés à ces activités. Proportionnellement au reste de la Belgique, la défense en Wallonie représente la quasi-totalité de l'emploi de ce secteur (90% du total belge environ). L'automobile, surtout composée de fournisseurs de premier ou second rang, regroupe 3.200 personnes. Enfin, les secteurs des plastiques et des métaux et matériaux complètent la présence de l'industrie technologique en Wallonie.

L'année 2005 avait vu une progression de 2% des livraisons à prix constants, comparable à celle de l'ensemble du pays. Cette tendance s'est plus que confirmée en 2006. Portées par une conjoncture économique générale favorable, les livraisons à prix constant ont à nouveau augmenté de 7%. Ceci est dû au bon comportement de l'automobile, des produits métalliques, de la mécanique, mais aussi de l'électronique et électrotechnique et des TIC.

Principales évolutions dans les activités de production

| LIVRAISONS (INS Procom + estimations Agoria) | | | |
|--|--------|--------|-------------------|
| | 2005 | 2006 | 2006/2005 |
| | mio € | mio € | % à prix inchangé |
| TOTAL | 10.682 | 11.430 | 7,0% |
| Dont : | | | |
| Métaux et matériaux | 941 | 941 | 0,0% |
| Produits métalliques | 1.522 | 1.653 | 8,6% |
| Mécanique & mécatronique | 2.369 | 2.555 | 7,8% |
| Electrotechnique et électronique | 1.280 | 1.373 | 7,3% |
| TIC | 2.839 | 3.010 | 6,0% |
| Aérospatiale et défense | 794 | 848 | 6,8% |
| Automobile | 511 | 578 | 13,1% |
| EMPLOI (ONSS + estimations Agoria) | | | |
| | 2005 | 2006 | 2006/2005 |
| | Pers. | Pers. | % |
| TOTAL | 55.857 | 55.945 | 0,2% |
| Dont : | | | |
| Métaux et matériaux | 3.557 | 3.459 | -2,8% |
| Produits métalliques | 15.848 | 15.813 | -0,2% |
| Mécanique & mécatronique | 11.146 | 11.282 | 1,2% |
| Electrotechnique et électronique | 7.204 | 7.214 | 0,1% |
| TIC | 8.326 | 8.409 | 1,0% |
| Aérospatiale et défense | 5.194 | 5.183 | -0,2% |
| Automobile | 3.204 | 3.107 | -3,0% |

L'industrie technologique en Wallonie (2000 = 100)



Alors qu'entre décembre 2004 et décembre 2005, l'emploi avait baissé de 2%, on constate au total une très légère progression pour l'année 2006 (+0,2%). Cette évolution légèrement positive doit néanmoins être nuancée puisque c'est uniquement grâce aux TIC, à la mécanique et à l'électrotechnique et l'électronique qu'elle est due. Les autres secteurs sont en recul.

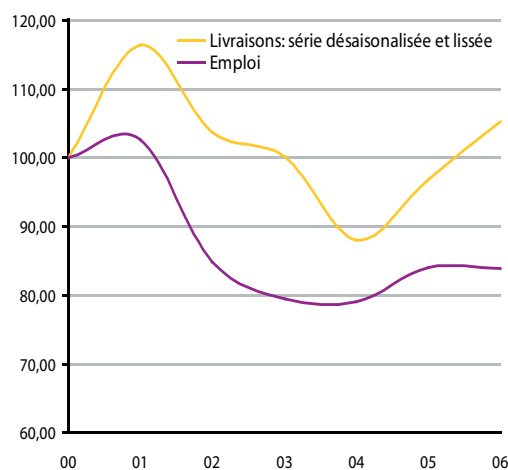
Les Produits métalliques

Le secteur des produits métalliques recouvre les activités de construction métallique lourde et les productions d'articles métalliques les plus divers, notamment pour la construction.

Après une baisse du volume des livraisons en 2004, le secteur a amorcé une progression de ses livraisons en 2005 qui s'est confirmée l'année suivante (+8,6%). L'évolution de l'emploi, -0,2%, a en revanche été négative. Les investissements sont restés quasi au même niveau qu'en 2005 (+ 1 million d'euros).

Les indicateurs de conjoncture prévoient une augmentation de 1% de l'emploi pour le premier trimestre 2007.

Le secteur des Produits métalliques en Wallonie (2000 = 100)

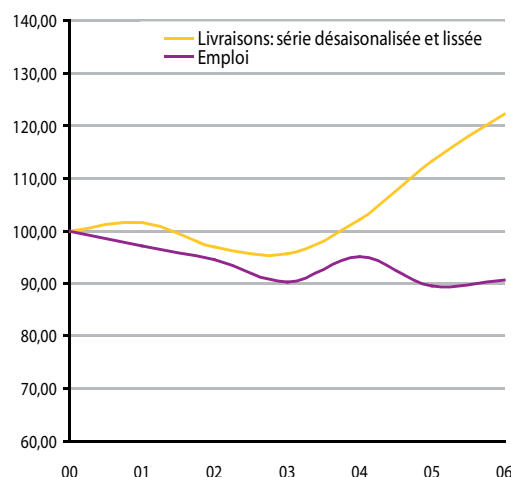


La mécanique et mécatronique

La mécanique et mécatronique regroupe la production de machines et équipements, d'appareils et de composants et la sous-traitance et les services liés aux produits fabriqués.

Pour 2006, les industriels du secteur présentaient un ralentissement du rythme de l'activité (croissance d'environ 2% contre 5,2% en 2005) et anticipaient une légère diminution de l'emploi. Au niveau des investissements, les estimations étaient de l'ordre de 100 millions d'euros. C'est en fait une reprise très positive qui a été constatée puisque ce secteur a vu son volume d'activité croître de 7,8%, son emploi augmenter de 1,2% et ses investissements bondir de 25%. Les données conjoncturelles les plus récentes indiquent une évolution de l'emploi clairement orientée à la hausse durant le premier trimestre, avec cependant une contraction des activités.

Le secteur de la Mécanique et mécatronique en Wallonie (2000 = 100)



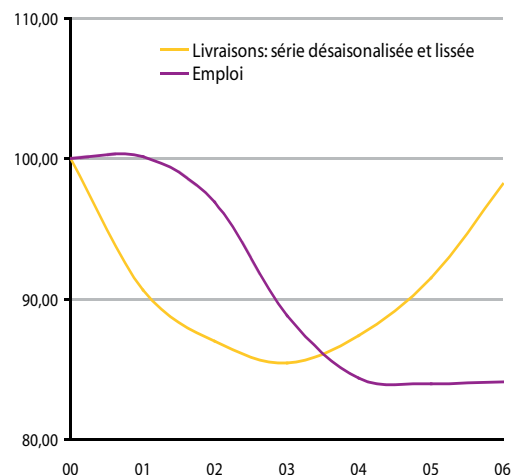
L'Électrotechnique et l'électronique

Dans l'Électrotechnique et l'électronique, les productions «classiques», côtoient celles plus spécifiques telles que des applications de pointe dans la télécommunication (ADSL, câbles optiques), etc. En outre, certaines entreprises cherchent à offrir des solutions globales en s'engageant dans des activités de services (contracting & maintenance en particulier).

En 2005, la production du secteur avait augmenté de près de 4%. Après un début de décennie difficile émaillé de quelques fermetures et restructurations, l'Electro bouclait ainsi une deuxième année de croissance soutenue. L'emploi avait cependant continué à diminuer de manière limitée (-0,8%) sous l'effet des restructurations et disparitions d'entreprises qui avaient marqué le début de l'année.

Pour 2006, une progression élevée de l'activité a à nouveau été constatée (+7,3%) tandis que l'emploi indique une progression très modérée (+0.1%). Le niveau des investissements a quant à lui augmenté de 15%.

Le secteur de l'Électrotechnique et électronique en Wallonie (2000 = 100)



L'automobile

L'activité du secteur automobile en Wallonie est principalement le fait de sous-traitants très spécialisés. Il faudra bien entendu attendre 2007 pour mesurer concrètement les retombées des transferts et cessations d'activité qui ont marqué le secteur belge en 2006. En Wallonie, pour 2006, on constate néanmoins pour ce secteur l'une des baisses les plus importantes au niveau de l'emploi (-3%).

L'aérospatial

Après une année 2004 favorable, le secteur aérospatial et défense wallon avait reculé quelque peu en 2005. Cela s'était traduit par une contraction des livraisons et de l'emploi de 0,7%. En 2006, bien que les entreprises de ces secteurs opèrent dans un contexte de concurrence de plus en plus forte, basée sur une volonté de réduction permanente des coûts de production, le secteur connaît un regain de ses activités (+6,8%) tandis que la contraction de l'emploi tend à être moins forte (-0,2% contre -0,7% en 2005).

DEVELOPPER L'EMPLOI AU SEIN DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

La formation

Le rapport annuel 2006 de l'Observatoire des filières industrielles dans l'enseignement technique et professionnel montre une nouvelle fois un déficit important d'élèves dans les filières telles que la soudure, la maintenance et l'usinage. De même, dans les graduats techniques, le nombre d'étudiants n'est pas assez élevé pour faire face aux besoins des entreprises. Que ce soit dans le domaine de l'informatique, de l'électromécanique ou encore de la mécanique, les entreprises wallonnes peinent à trouver ces techniciens de haut vol, extrêmement qualifiés. Et que dire des ingénieurs industriels, qui deviennent au fil des années une denrée très rare avec une diminution des inscriptions de 45% enregistrée en 15 ans (1991-2006).

Dans ces deux domaines, enseignement secondaire et enseignement supérieur, Agoria Wallonie continue de lancer des actions dirigées tant vers le monde politique et académique que vers les jeunes et leurs familles en vue d'inverser ces tendances qui handicapent le capital humain des entreprises.

Ces difficultés de recrutement et ce déficit de qualifications amènent les entreprises à augmenter considérablement leurs investissements en matière de formation continue. Les résultats 2005 de l'enquête annuelle concernant le pourcentage d'heures consacrées à la formation par rapport aux heures de travail réellement prestées indiquent un résultat de 2,1% en région wallonne pour les entreprises des secteurs de l'industrie technologique (personnel ouvrier et employé). Un pourcentage bien au-delà des normes fixées par les partenaires sociaux. Les fonds sectoriels et les centres de compétences créés à l'initiative d'Agoria multiplient leur offre de formation et investissent dans de nouveaux domaines (micromécanique, image numérique, design).

En 2006, ce seront ainsi plus d'un million d'heures de formation qui auront été cumulées dans les secteurs de l'industrie technologique.

Le Pôle MECATECH

Dans le cadre du Plan Marshall, outre les aspects visant à soutenir les politiques liées à l'emploi – formation notamment –, la Région wallonne a décidé de développer une politique de pôles de compétitivité visant à générer une dynamique de croissance nouvelle. Le 4 octobre 2006, le pôle de compétitivité «Mecatech» (Génie Mécanique) était labellisé par le Gouvernement wallon.

Dans le cadre du premier appel à projets lancé par les instances gouvernementales, ce sont ainsi six projets de recherche qui ont été retenus pour ce pôle, impliquant 51 entreprises, 18 universités, 19 centres de recherche et 3 centres de compétence. Les emplois qui seront potentiellement créés au travers de ces projets s'élèvent à 760 unités. ||

Section rédigée par Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique

L'industrie papetière belge en 2006 : rien ne va plus !

Depuis 2001, la situation de l'industrie papetière ne cesse de se dégrader. En 2006, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières a fait plonger certaines entreprises dans le rouge. En apparence, les augmentations de production enregistrées en 2006 auraient dû être un signe de vigueur et de croissance.

En réalité, elles ne sont que la conséquence d'investissements structurels décidés antérieurement et la situation financière des entreprises s'avère bien plus périlleuse. Impossible en effet pour les entreprises de répercuter les hausses de coûts dans des prix de vente qui restent désespérément bas. Certains sous-secteurs parviennent néanmoins à tirer leur épingle du jeu et à rompre le pessimisme ambiant en affichant une vigueur enfin retrouvée.

Conséquence directe de la mauvaise santé économique du secteur, des plans de restructuration qui se suivent et qui se ressemblent, avec à la clé les inévitables pertes d'emplois.

Les matières premières

En dépit d'une conjoncture peu brillante et selon une première estimation, le recyclage des vieux papiers a désormais dépassé le seuil du million de tonnes, établissant un nouveau record historique pour notre pays à 1.136.000 tonnes, soit une progression de plus de 10% par rapport à 2005. En matière de commerce extérieur, l'importation de vieux papiers reste élevée avec 1.162.000 tonnes alors que, paradoxalement, les quantités collectées en Belgique (2.285.000 tonnes) sont en grande majorité destinées à l'exportation (2.411.000 tonnes) et notamment vers la Chine, pays en manque de matières premières.

Au niveau de la consommation de bois, les chiffres révèlent une légère augmentation avec une utilisation totale de 3,12 millions de stères en 2006 en hausse de quelque 5% par rapport à l'exercice précédent.

Reste pour les producteurs de pâtes un défi de taille : la concurrence de la valorisation énergétique du bois, qui a pour la première fois induit une forte hausse du prix du bois, avec pour corollaire l'obligation pour certains producteurs d'aller s'approvisionner au Portugal ou dans d'autres pays plus lointains afin de garantir les volumes de matières premières.

Il va de soi que notre secteur continuera à défendre la valorisation «matière» du bois comme une priorité sur sa valorisation énergétique, priorité matière qui est par ailleurs et de façon paradoxale, bien défendue par les autorités flamandes de notre pays.

La production de pâtes

Bénéficiant d'investissements structurels antérieurs, la production belge de pâtes à papiers s'est stabilisée à 507.000 tonnes. Sur le plan conjoncturel, la faiblesse des principaux marchés papetiers n'a curieusement pas anormalement pesé sur les prix ou sur la consommation de pâtes. On peut même dire que le marché de la pâte n'était pas trop mauvais en 2006.

Reste que le prix du bois a littéralement explosé : des hausses de 30, 40 voire 50% ont été enregistrées suite d'une part à la pression du bois de chauffage, et d'autre part à un marché de la construction en pleine forme.

La production de papiers

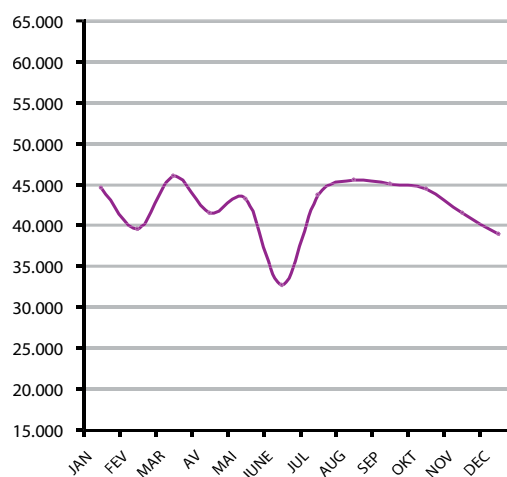
Après une année 2005 en demi-teinte, tout le monde espérait une reprise conjoncturelle, qui hélas ne s'est pas vraiment concrétisée.

Si la demande restait relativement correcte en terme de volume, la faiblesse des prix et la hausse alarmante de certains coûts de production ont sérieusement pesé sur la rentabilité des entreprises. Malgré cela et grâce à un investissement antérieur qui atteint maintenant sa vitesse de croisière, la production de papiers et cartons s'est accrue de 8%, dépassant pour la première fois la barre des 2 millions de tonnes dans notre pays.

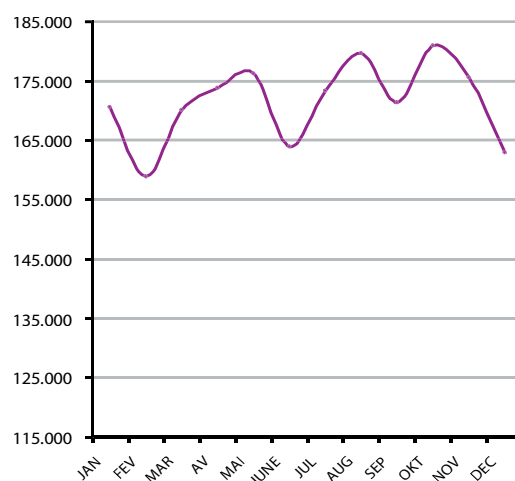
Analyse conjoncturelle par sous-secteur

- Les papiers de presse (journaux, magazines) ont profité d'un retournement de situation avec des prix orientés à la hausse, grâce à une demande assez soutenue. On n'avait plus vu cela depuis près de quatre ans. Pour le LWC peu de changements étaient notés et le marché restait anormalement faible.
- Dans l'emballage, les récentes restructurations sur le marché européen ont eu un effet positif sur les prix qui pour la première fois depuis quatre ans sont repartis à la hausse. Reste maintenant que ce sont les transformateurs qui doivent répercuter les hausses sur les prix finaux et cela risque de prendre un certain temps.
- Soutenus par une demande stable et en légère croissance, la production de papiers domestiques et sanitaires se maintenait, sans plus, au niveau de l'année précédente. Bénéficiant de la faiblesse des cours de la pâte marchande (cotés en dollars), les résultats des entreprises restaient dès lors positifs mais les appels d'offre électronique continuent à pousser les prix à la baisse, obligeant les entreprises à réduire leurs coûts en permanence.
- Le marché des papiers graphiques sans bois qui avait touché le fond en 2005, s'est maintenu sans plus à ces niveaux trop bas. Les prix restaient aussi sous forte pression, pression qui était du reste constatée pour la plupart des produits graphiques, qu'ils soient de qualité supérieure ou pas.

Evolution de la production de pâte à papier en 2006



Evolution de la production de papier et carton en 2006



Et...des résultats importants en matière de sécurité...

La sécurité est une priorité importante au sein des entreprises papetières et les efforts réalisés commencent à porter leurs fruits. Si sur une période de dix ans, le nombre de travailleurs a baissé de 16%, le nombre d'accidents sur la même période a été réduit de 70%. Et les accidents avec incapacité permanente ont connu une chute de 31%. Quant au taux de fréquence qui prend en considération le nombre d'heures prestées, il a été réduit de 57% depuis l'an 2000.

Perspectives pour 2007

Le début d'année reste clairement marqué par une certaine morosité économique, par un niveau de prix trop bas pour la plupart des produits, mais surtout par un nombre impressionnant de restructurations. Plus de 12% de l'emploi sectoriel est en voie de disparition et même si certains indices macro-économiques sont bien orientés, la reprise n'est clairement pas à l'ordre du jour pour tous les papetiers. D'autant que le récent renforcement de l'euro fragilise la grande exportation et rend la compétition intérieure plus difficile. A signaler aussi en ce début d'année la hausse de près de 50% du prix des vieux papiers et de certaines qualités de bois.

Les entreprises devront donc, une fois de plus, continuer à faire le gros dos en 2007 et croiser les doigts pour qu'une reprise digne de ce nom se concrétise enfin.

Sur le long terme cependant, le secteur papetier belge devrait pouvoir afficher une belle croissance. Mais pour cela, un maître-mot : continuer à accroître la compétitivité des entreprises, et comme tout le monde le sait, ce n'est souvent possible qu'avec la mise en place d'une politique industrielle volontariste de la part des autorités.

A signaler enfin que la problématique des changements climatiques constitue pour le secteur papetier à la fois un défi de taille mais aussi une réelle opportunité. Défi dans la mesure où les politiques énergétiques pourraient entraîner de nouveaux surcoûts pour les secteurs industriels ou réduire la disponibilité de nos matières premières, mais opportunité parce que le monde du papier pourrait être une partie de la solution. Quel autre matériau peut se targuer d'être déjà fabriqué à partir de matières premières renouvelables, de produire de l'énergie verte à partir des sous-produits de fabrication de la pâte ou de pratiquer un haut niveau de recyclage de ses produits ? Nul doute que l'industrie papetière pourra contribuer à relever le défi du changement climatique en valorisant les efforts environnementaux déjà réalisés et en renforçant la synergie entre croissance économique et respect de l'environnement. ||

Section rédigée par la Confédération de la Construction Wallonne

La situation du secteur de la Construction en 2006

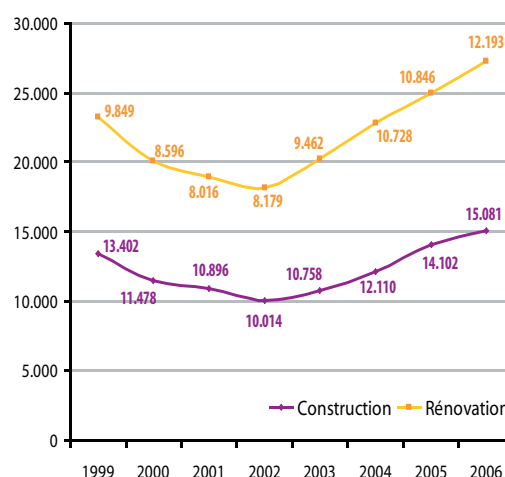
SECTION 1 - DESCRIPTION DU SECTEUR

Conjoncture : la construction wallonne aligne des records en 2006...

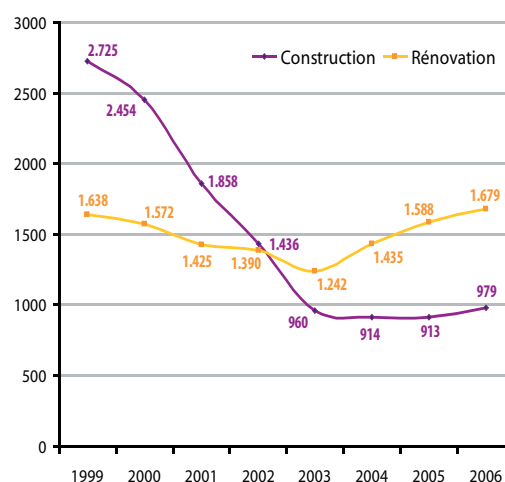
Avec une croissance de la production (valeur ajoutée) dépassant 8% en 2006, la construction wallonne signe une quatrième année consécutive de croissance remarquable (près de trois fois la croissance du PIB belge), et surtout réitère l'exploit de 2005 d'afficher une croissance supérieure à celle de la construction au niveau belge (7,7% en 2006). Depuis deux ans, la construction progresse davantage dans le sud que dans le nord du pays et tire le PIB wallon vers le haut. Tous les segments du secteur ont progressé en 2006 :

- **Construction de logements** : +7% en 2006 pour arriver à 15.100 logements neufs autorisés en 2006, un record inégalé depuis vingt ans, et ce surtout grâce aux appartements neufs dont le nombre d'autorisations annuelles a doublé en quatre ans.
- **Rénovation de logements** : +12% en 2006, pour arriver au record absolu de 12.200 rénovations autorisées en 2006. La part wallonne dans la rénovation est remontée à 35% en 2006, ce qui s'explique notamment par l'âge élevé de l'habitat wallon (privé comme public), et donc son plus grand besoin de rénovation.
- **Bâtiments non-résidentiels (administratifs, commerciaux, etc.)** : la croissance de +6% des rénovations non-résidentielles autorisées en 2006 illustre la transformation progressive du tissu économique wallon. En bâtiments neufs autorisés, la Wallonie fait en 2006 jeu égal (+7%) avec le niveau belge.
- **En travaux publics**, les entreprises de génie civil et voirie ont connu en Wallonie, en 2005 comme en 2006, une hausse d'activité de l'ordre de 10% dans un contexte porté par les élections communales et par certains grands chantiers régionaux (autoroutes, épuration des eaux, aéroports, friches industrielles, nouveaux zonings...).

Nombre de logements dont la construction ou la rénovation a été autorisée



Autorisations de bâtir délivrées pour construire ou rénover des bâtiments non-résidentiels



Premier impact bénéfique de cette performance : la construction wallonne a opéré une croissance nette de 3.000 emplois en 2006, soit +5% en un an. Sur trois ans, près de 7.000 emplois supplémentaires ont été créés dans la seule construction wallonne, soit près d'un nouvel emploi wallon sur cinq. Le cap des 60.000 salariés est dépassé, ce qui place la construction en tête des secteurs industriels wallons. Et ce serait davantage encore si les employeurs trouvaient la main-d'œuvre qu'ils cherchent : des chantiers sont refusés, les délais se sont allongés, faute de travailleurs disponibles et/ou motivés. Le thème des pénuries de main-d'œuvre sera abordé dans la seconde section ci-après.

On peut déduire des performances observées sur les quatre dernières années que le secteur de la construction se profile comme moteur de l'économie régionale dans son ensemble, d'autant plus que sa croissance stimule en amont et en aval d'autres pans de l'économie régionale (bureaux d'architecture, producteurs de matériaux, techniques d'éco-construction, recyclage des déchets...). Au second trimestre 2006, 20.534 entreprises de construction (déclarants à la TVA) étaient recensés en Wallonie (+3% par rapport à l'année précédente), dont 8.082 employeurs et 12.452 entreprises sans personnel.

... mais la prudence est de mise pour 2007

Mais il faut se garder de toute euphorie : la bonne santé de la construction wallonne reste fragile : avec 382 faillites en 2006, la Wallonie supporte toujours 39% des faillites sectorielles du pays, ce qui illustre les hausses de coûts et les sévères conditions de concurrence régnant au sein du secteur. La hausse des prix des matériaux et des taux hypothécaires (pesant sur les investissements en logements), ainsi que le recul post-électoral des investissements communaux, ramèneront dès 2007 la croissance à un niveau plus modeste. C'est la rénovation (encouragée par les primes énergétiques) qui supportera essentiellement la croissance. Le recul en travaux publics, résultant du repli des investissements locaux, devrait être atténué par la continuation des grands programmes régionaux.

Les principaux dossiers environnementaux

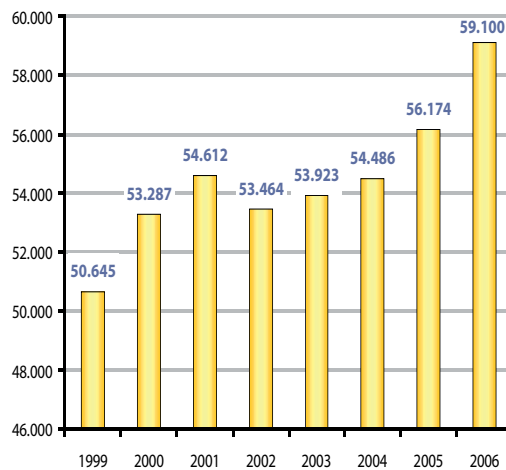
Gestion des déchets de construction et de démolition

Chaque année, le secteur de la construction génère en Wallonie plus de 2 millions T de déchets, sans compter les terres de déblais. 83% de ces déchets sont des matériaux pierreux (déchets inertes). Le solde se répartit entre des déchets dits de classe 2 (bois, métaux, verre, etc.) et des déchets dangereux (amiante, etc.).

Depuis quinze ans, des efforts considérables sont fournis afin de développer les filières de gestion de déchets répondant aux particularités de la construction. 76 centres de tri-recyclage ou de tri-regroupement de déchets inertes de construction sont autorisés en Région wallonne, à côté des 21 CET (décharges) de classe 3 existantes, et de quelques sites de remblayage de terres. Néanmoins, le secteur de la construction souffre encore du manque de sites disponibles pour accueillir les terres de déblais. Pour pallier à ce manque, la CCW, en partenariat avec Tradecowall et la Région wallonne, pousse à la mise en place de la convention «merlons» qui permettra l'implantation des buttes végétalisées réalisées à partir de terres de déblais le long des autoroutes wallonnes. Cette convention permettra de valoriser l'entièreté des terres de déblais produites annuellement en Région wallonne pour les années à venir.

Nombre de salariés au 30 juin 2006

(source : ONSS)



En vue de favoriser les bonnes pratiques de gestion de déchets dans le secteur de la construction et de la démolition et plus particulièrement dans les marchés publics, la CCW a participé en partenariat avec la SWL, la Régie des bâtiments et l'OWD à la rédaction d'un chapitre «gestion des déchets» qui sera intégré dans le futur cahier de charges unifié «Bâtiments» à l'instar de ce qui a été réalisé en voirie avec le CCT RW99.

Transposition de la directive européenne PEB

Le 18 avril 2007, le Parlement wallon a approuvé le projet de décret «PEB», projet de décret-cadre modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine en vue de promouvoir la performance énergétique du bâtiment. Les arrêtés d'exécution fixant les normes ainsi que la méthode de calcul qui servira à évaluer la performance énergétiques des bâtiments wallons devraient passer devant le Parlement wallon avant la fin 2007. Afin de préparer au mieux ses affiliés, la CCW a mis en place une cellule «énergie» avec le soutien de la Région wallonne. Cette cellule sera chargée d'informer les entreprises de construction sur les exigences de la nouvelle réglementation qui devrait être en vigueur début 2008. La CCW promeut également l'engagement volontaire des entreprises dans l'action «Construire avec l'énergie» : en effet, les entreprises partenaires y trouveront tous les outils pour s'informer et se préparer aux nouveaux enjeux de la construction liés à la performance énergétique des bâtiments.

Efforts de recherche & développement

Le Centre Scientifique et Technique de la Construction

Le CSTC exerce trois grands types de missions :

- mener des recherches scientifiques et techniques d'intérêt collectif ;
- fournir des informations, une assistance et des conseils techniques aux partenaires de la construction ;
- contribuer à l'innovation par des développements de nouveaux produits et méthodes de travail.

Près de 70.000 entreprises ressortissantes reçoivent régulièrement les résultats des études. 18,2 millions d'euros (soit 76% de son chiffre d'affaires) ont été directement investis dans la R&D en 2005, principalement dans les domaines suivants : construction durable, techniques de l'information et de la communication, accessibilité et adaptabilité des bâtiments, agréments techniques de produits innovants et marquage CE, amélioration de l'enveloppe des bâtiments (menuiseries, structures, couvertures) dans un objectif de confort acoustique, thermique et visuel mais aussi de sécurité (intrusion) et de santé.

Le CSTC et ses laboratoires sont gérés sous un système qualité accrédité ISO 17025 par BELTEST dans le but de garantir la mesure des essais et de satisfaire ses clients.

Le Centre de Recherches Routières

Les activités menées par le CRR bénéficient aux entrepreneurs de voirie belges, aux administrations maîtres d'ouvrages (communes, provinces, régions, état) et aux bureaux d'études, laboratoires, universités, écoles supérieures, fournisseurs et fabricants. Le CRR exécute des recherches scientifiques et techniques dans les domaines de la conception, de la construction, de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des routes, pistes aéroportuaires, ouvrages d'art et équipements routiers. Les aspects de mobilité, d'environnement, de circulation et de sécurité connaissent un développement croissant. Le CRR s'investit aussi dans l'assistance à la profession sous forme de guidances technologiques, assistances techniques, formation permanente, stages, cours de perfectionnement, journées d'études, publications, etc. Les moyens financiers consacrés à ces missions atteignent près de 10 millions d'euros annuellement, en provenance essentiellement des redevances des ressortissants, le solde provenant de prestations de services et de subventions publiques.

La plateforme Constru-Futur

La pérennité, la compétitivité et le développement du secteur de la construction au sens large, de plus en plus soumis à diverses formes de concurrences (intérieures et extérieures), dépendront de sa capacité à se mobiliser et à innover. La CCW, l'Association des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC) et quatre centres de recherches (CSTC, CRR, CRIC et CRIBC/Inisma), ont dès lors créé la plateforme wallonne intitulée «Constru-Futur».

En 2005 déjà, le secteur de la construction avait mis en place, en accord avec la Commission européenne, la «European Construction Technology Platform» afin d'accroître l'innovation grâce aux regroupements et aux échanges plus dynamiques des potentiels de recherche publics et privés. Conformément à la volonté de la Commission européenne de susciter des plateformes régionales en liaison avec les PME, une plate-forme similaire a été lancée début 2006 au niveau fédéral belge à l'initiative du CSTC avec l'appui du CRR. Et il s'avère dès lors opportun de constituer en Wallonie une plateforme spécifique «construction», venant en appui d'une part aux initiatives européenne et fédérale, et d'autre part en appui aux objectifs socio-économiques et stratégiques du Plan Marshall, notamment de ses politiques de R&D et de clustering.

La R&D au sein de la filière construction prend d'autant plus de sens face aux défis sociétaux que sont le développement durable, le changement climatique, l'évolution démographique, l'augmentation des besoins de mobilité, etc. qui impliquent de continuelles adaptations au niveau de la conception et de la réalisation des ouvrages (bâtiments et infrastructures), face aux exigences croissantes de confort, de sécurité et de santé, et face aux contraintes économiques et sociales qui imposent une maîtrise du coût de la construction et de la maintenance des ouvrages.

Constru-Futur s'est donné les objectifs suivants.

1. Constituer un moteur d'échanges et de mise en réseau de toutes les forces et initiatives qui œuvrent pour l'innovation et le développement durable dans les bâtiments et les infrastructures, y compris l'acte de construire.
2. Renforcer la promotion et la reconnaissance, par les instances officielles, du secteur de la construction comme domaine innovant, créateur de richesse et d'emplois et vecteur de développement durable.
3. Fixer des axes prioritaires d'actions en accord avec les axes prioritaires des plateformes sectorielles européenne et fédérale, et avec les programmes officiels de la Région wallonne et de la Communauté française.

DEUXIEME SECTION : DOSSIER STRUCTUREL

Les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur de la construction

Comme indiqué ci-dessus, la construction wallonne a connu une forte croissance de la production depuis quatre ans, qui culmine en 2006 avec 8% de croissance de la production et une création nette de 3.000 emplois. Les entreprises sont en capacité de recruter davantage encore de personnel. En effet, leurs carnets de commandes sont complets et ce manque de personnel a des répercussions sur les délais de réalisation des chantiers et génère le refus d'un certain nombre de chantiers.

Les entreprises de la construction sont donc effectivement confrontées à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Or, il est vrai que pour un secteur intensif en main-d'œuvre comme la construction, le personnel est le capital primordial de l'entreprise. Parallèlement à cela, le chômage demeure un problème crucial en Région wallonne et donc cela semble l'évidence même que des collaborations puissent s'instituer pour que des chômeurs, et des chômeuses, intègrent rapidement les entreprises du secteur.

Des constats, des solutions :

La difficulté à laquelle sont confrontées les entreprises du secteur de recruter du personnel qualifié est un des grands défis auquel s'attaque le Confédération Construction wallonne. Le problème est complexe et les solutions sont plurielles. Certaines actions sont déjà en place et de nombreux partenaires se sont très concrètement impliqués dans leur mise en œuvre, au travers notamment de la convention sectorielle. Celle-ci a été signée en août 2006 et lie les partenaires sociaux sectoriels ainsi que l'IFAPME, le FOREM, les réseaux d'enseignement ainsi que leurs Ministre de tutelle respectifs.

Voici quelques constats importants qui fondent la stratégie du secteur en matière de pénurie de main-d'œuvre.

1. Le phénomène de la rotation du personnel

Depuis une dizaine d'années, le nombre d'ouvriers occupés dans le secteur de la construction au niveau wallon fluctue entre 45 et 50.000 unités. Cette stabilité de l'emploi assez remarquable occulte toutefois une rotation importante.

En effet, la rotation du personnel dans les entreprises de construction est un phénomène important dans le secteur. Ainsi, chaque année, 26% des ouvriers (soit 11.600 ouvriers) soit, quittent définitivement le secteur soit, changent d'entreprise : c'est ce que l'on caractérise comme étant une rotation interne au secteur et cela concerne 4900 travailleurs soit 11% de la main-d'œuvre wallonne.

Parmi les travailleurs qui quittent définitivement le secteur, soit 6.700 travailleurs, 4% d'entre eux le font à la suite de départs naturels (pension, prépension, incapacité de travail, etc.), 11% optent pour une réorientation professionnelle dans un autre secteur d'activité.

En regard de ces chiffres, nous constatons que 1.500 jeunes sortent chaque année de 6e et 7e professionnelles et environ 1.000 apprentis IFAPME. Restent donc 4.200 postes à pourvoir via les formations du FOREM et autres PFI (plans formation insertion), RAC (Régimes d'apprentissage Construction, ...).

Dans le contexte de pénurie que connaît le secteur, il importe donc de s'attaquer également à ce problème de rotation du personnel et de veiller à stabiliser l'emploi. L'entreprise doit jouer un rôle afin de rassurer le personnel quant aux causes qui l'incitent à quitter le secteur et donc porter un message davantage rassurant sur la sécurité, les perspectives de carrière, l'évolution de l'ergonomie, etc.

2. Les pièges à l'emploi et le travail en noir

On considère comme piège à l'emploi toute situation où l'incitant pour le demandeur d'emploi à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant. Il est évidemment très difficile de déterminer un seuil à partir duquel une personne considérera un travail comme étant attractif.

Certains considèrent qu'en deçà de 115% de l'allocation de base (ici, du minimex), l'incitation financière à travailler est insuffisante. D'autres par contre considèrent qu'il faut aller jusqu'à 125% pour que l'attrait soit réel.

Il importe, en tout cas, de poursuivre l'effort que le Gouvernement a entamé en augmentant le salaire minimum net et de considérer un «salaire de référence» en deçà duquel les personnes pourraient continuer à percevoir certains avantages sociaux.

Par ailleurs, dans le secteur de la construction, certains demandeurs d'emploi complètent leurs revenus par du travail en noir. Le cumul de l'indemnité de chômage et des revenus du travail au noir devient dès lors nettement plus intéressant financièrement qu'un emploi dans une entreprise qui, par ailleurs, impose plus de contraintes en terme d'organisation du travail.

La CCW a revendiqué une intensification des contrôles des chômeurs qui sont répertoriés comme sollicitant un emploi dans le secteur de la construction mais ne répondant jamais aux invitations du FOREM à participer à des séances d'information, des bilans de compétences, etc.

3. Le manque de candidats pour les formations et leur absence de motivation

Alors que dans certaines formations organisées par le FOREM, les délais pour entrer en formation sont relativement longs, ce n'est pas le cas pour les métiers de la construction. L'on est plutôt confronté à une difficulté d'attirer des candidats en formation. Ceci s'explique notamment par l'image négative du secteur.

Il faudrait donc, procéder d'abord à une validation des compétences des chômeurs répertoriés «construction» en s'interrogeant sur les chômeurs qualifiés qui ne seraient pas actifs.

Il nous paraît essentiel de connaître le public potentiel sur lequel pourraient se concentrer nos efforts. On recense quelque 15000 chômeurs construction en Région wallonne. Parmi ceux-ci, quels sont ceux qui sont réellement intéressés par un emploi dans le secteur ?

Etant donné le peu d'intérêt des chômeurs répertoriés «construction», il importe de se tourner vers d'autres publics : les femmes, les chômeurs répertoriés dans des files d'attente pour d'autres secteurs, etc.

Par ailleurs, l'arrivée de travailleurs étrangers est inéluctable et constitue également une opportunité pour les entreprises du secteur. La volonté de la CCW a toujours été de privilégier les chômeurs wallons et, en ce sens, la CCW a conclu de nombreux accords avec les Ministres du Gouvernement wallon et de la Communauté française. Toutefois, force est de constater que, malgré la bonne volonté des partenaires dans la mise en place des plans d'action, les résultats sur le terrain se font attendre et les entreprises ne constatent aucune amélioration dans leur recrutement.

Afin d'examiner la possibilité de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, une étude de faisabilité est actuellement réalisée par Trace et la CCW.

4. Les faibles taux d'insertion

Dans l'enseignement :

Trop peu de diplômés construction, en particulier ceux issus du secteur du parachèvement, trouvent un emploi durable dans le secteur de la construction. Sur la population des diplômés 2003-2004, 38% seulement ont transité vers le secteur (justifiant de minimum 65 jours d'occupation dans la construction endéans les 15 mois à partir de juin 2003). Pour le gros œuvre le taux de transition est de 52% ; pour le parachèvement, on plafonne à 35%

Pour les RAC (Régime d'apprentissage Construction) :

Transition par province (03-04)

| PROVINCE | DIPLÔMÉS | TRANSITÉS | % |
|-----------------|-----------|------------|------------|
| Hainaut | 80 | 30 | 38% |
| Liège | 148 | 56 | 38% |
| Luxembourg | 33 | 15 | 45% |
| Namur | 52 | 22 | 42% |
| Brabant wallon | 25 | 6 | 24% |
| Wallonie | 38 | 129 | 38% |

Transition par type d'enseignement et comparaison du gros œuvre au parachèvement (03-04)

| TYPE D'ENSEIGNEMENT | DIPLÔMÉS | TRANSITION DURABLE | % |
|----------------------|----------|--------------------|-----|
| GROS-OEUVRE | | | |
| Professionnel | 249 | 129 | 52% |
| Spécial | 65 | 17 | 26% |
| Technique | 33 | 13 | 39% |
| PARACHÈVEMENT | | | |
| Professionnel | 284 | 91 | 32% |
| Spécial | 80 | 5 | 8% |
| Technique | 33 | 11 | 33% |

Pour les Stagiaires FOREM :

Transition par province (03-04)

| PROVINCE | DIPLÔMÉS | TRANSITÉS | % |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Hainaut | 345 | 92 | 27% |
| Liège | 292 | 91 | 31% |
| Luxembourg | 63 | 19 | 30% |
| Namur | 39 | 23 | 59% |
| Brabant wallon | 67 | 18 | 27% |
| Wallonie | 806 | 243 | 30% |

Ces chiffres démontrent l'importance de favoriser la transition vers le secteur. En effet, le secteur, par l'intermédiaire du Fonds de Formation Construction, investit quelque 8 millions d'euros dans des conventions de partenariat avec l'enseignement, le FOREM, l'IFAPME, etc. et développe également ses propres dispositifs de formation comme le RAC. Or, en finale, on constate que les taux d'insertion sont relativement faibles.

Ce sont ces constats qui ont incité les partenaires sociaux, dans leurs conventions collectives, à lier les avantages financiers qu'ils octroient à l'insertion durable des stagiaires dans les entreprises de construction.

5. La perception du secteur de la construction

Le secteur a poursuivi depuis plusieurs années une réflexion afin de déterminer les facteurs influençant l'image négative véhiculée par les métiers manuels. Sur la base de ces réflexions, plusieurs actions ont été mises en œuvre, dans le cadre de partenariats, parmi lesquelles on peut notamment citer :

- Le concours Perle qui vise à valoriser les métiers de la construction en suscitant la créativité au sein des classes participantes par la création d'une présentation multimédia d'un métier de la construction. Il vise par ailleurs à mettre en évidence les qualités humaines, socio-économiques et techniques de la profession proposée et incite à une prise de conscience de la diversité et de la richesse des métiers du secteur.
- La mise sur pied de manifestations «Eveil aux métiers» permettant à des jeunes dont l'orientation scolaire reste à déterminer (niveau fin primaire, premier degré du secondaire) d'assister à des démonstrations de métiers effectuées par des jeunes en formation dans l'enseignement technique ou professionnel (3^e degré du secondaire ou 7^e professionnelle).
- La réalisation d'un DVD ROM présentant la palette des métiers de la construction ainsi que les filières de formation qui y mènent avec des petits films illustratifs des techniques et du métier en lui-même.
- Les stages «Moi aussi je construis» qui permettent aux enfants de 5^e et 6^e primaires de tester, grandeur nature, les métiers de carreleur, maçon et couvreur avec l'aide de professionnels.
- Les stages «Découverte métiers» qui sont organisés pendant les vacances scolaires et qui présentent aux enfants de 10 à 12 ans les métiers de la construction durant 5 jours. Ils réalisent des travaux pratiques comme par exemple, la construction d'une niche.
- Convaincus que nos entreprises véhiculent également l'image du secteur, un guide de la communication a également été rédigé permettant aux entreprises d'améliorer leur image interne et externe. ||

Section rédigée par Essenscia Wallonie, la section régionale pour la Wallonie de la fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie, asbl

L'industrie chimique

1.1. Le chiffre d'affaires

En 2006, le chiffre d'affaires du secteur chimique wallon a augmenté de 7% pour atteindre 9,7 milliards d'euros. Il représente ainsi 19% du total du chiffre d'affaires de l'industrie chimique belge et 22,9% du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie manufacturière en Wallonie.

Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires du secteur chimique belge s'est établi à 51,18 milliards d'euros (+6,6%). Etant donné qu'en 2006 le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie manufacturière belge a augmenté de 12%, la part du secteur chimique s'est par conséquent réduite et se chiffre maintenant à 19,5%, contre 20,5% l'année passée.

1.2. Le commerce extérieur

En 2006, le taux d'exportations du secteur chimique wallon était d'environ 75% pour 77,2% au niveau de la Belgique. D'après nos estimations, le solde de la balance commerciale des produits du secteur chimique wallon devrait légèrement augmenter par rapport à 2005 et tourner autour des 4 milliards d'euros, contre 3,8 en 2005.

Au niveau de la Belgique, les exportations de produits chimiques ont aussi été orientées à la hausse (+8,7%). Malgré la forte progression des importations (+10,2%), la balance commerciale de la chimie enregistre quand même une croissance de près de 3,5% par rapport à 2005.

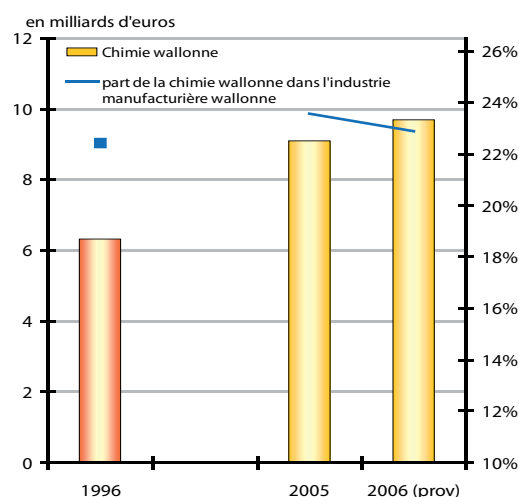
1.3. Les investissements et la R&D

En région wallonne, la hausse des investissements dans le secteur chimique est encore plus marquée (+17,7%). Les investissements se chiffrent donc à 413 millions d'euros, représentant quasiment 24% des investissements chimiques belges, contre 22,3% en 2005. La part des investissements du secteur chimique en Wallonie dans l'industrie manufacturière wallonne a également augmenté pour atteindre plus de 27% en 2006, contre 24% en 2005.

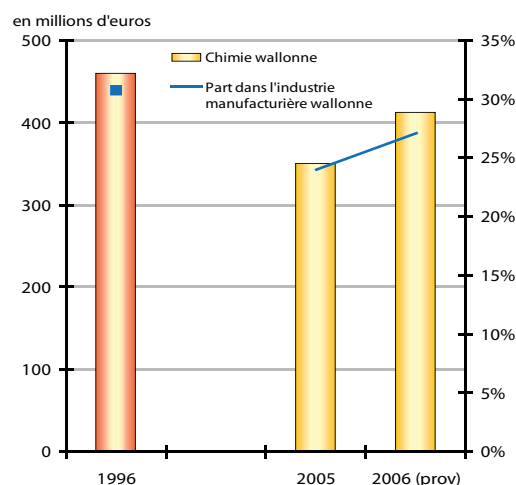
En 2006, les investissements dans le secteur chimique belge ont augmenté de 10% par rapport à 2005 pour s'élever à 1,7 milliards d'euros. Ces investissements représentent 25,7% du total des investissements réalisés dans l'industrie manufacturière belge.

D'après nos premières estimations, les dépenses en recherche et développement de la chimie wallonne se sont accrues par rapport à l'année passée et atteignent ainsi les 700 millions d'euros, soit plus de 31% des dépenses en R&D de la chimie belge et environ 50% des dépenses du secteur privé wallon. Une part importante des ces dépenses (près de 75%) a été réalisée dans le secteur des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologies).

Le chiffre d'affaires du secteur chimique wallon



Les investissements du secteur chimique wallon

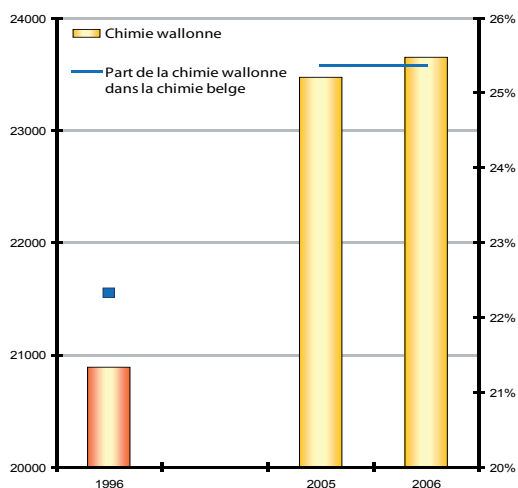


1.4. L'emploi

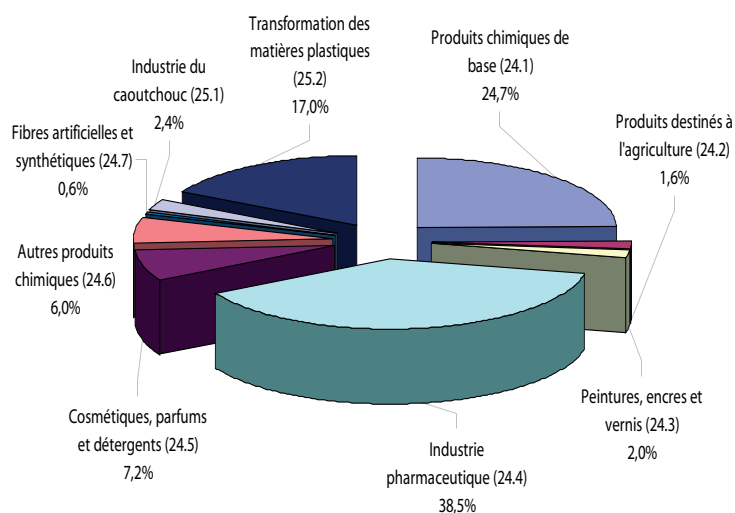
Le nombre de personnes employées dans le secteur chimique en région wallonne s'élevait, d'après nos estimations, en 2006, à près de 23.700 unités, soit une légère hausse d'environ 1% par rapport à 2005. Un quart de l'emploi du secteur chimique belge est donc situé en Wallonie.

Près de 40% de l'emploi du secteur chimique wallon se trouve dans l'industrie pharmaceutique. Viennent ensuite la chimie de base et la transformation des matières plastiques, employant respectivement 24,7% et 17% de la main-d'œuvre du secteur. Les cosmétiques, parfums et détergents contribue quant à eux à 7,2% de l'emploi dans le secteur chimique en région wallonne.

L'emploi dans le secteur chimique wallon



L'emploi dans le secteur chimique wallon
(répartition par secteur)



En ce qui concerne la répartition géographique de l'emploi wallon dans le secteur chimique, les provinces du Brabant wallon et du Hainaut contribuent à elles seules à près de 70% de l'emploi total comptabilisé dans le secteur chimique en Wallonie. Pour l'ensemble du secteur chimique belge, l'emploi a tendance à se stabiliser en 2006. ||

Section rédigée par Febelcem, la fédération de l'industrie cimentière belge

L'industrie cimentière belge

La consommation de ciment gris en Belgique

Il est de tradition que la consommation de ciment soit en augmentation lors des années d'élections communales. C'est ainsi que la consommation de ciment pour 2006 s'élève à 6.296.000 tonnes, en progression de 8,7% par rapport au niveau de 2005.

Comme l'indique le graphique ci-contre, le tonnage consommé à fin décembre 2006 atteint le niveau le plus élevé depuis que des statistiques sont élaborées pour l'industrie cimentière belge.

La quantité de ciment gris consommée par habitant au cours de cette année s'élève à 609 kg.

À titre comparatif, la consommation chez notre voisin anglais s'établit à 226 kg, soit presque trois fois moins que le Belge.

Les quantités de ciment utilisées en 2006 par les habitants français et allemands s'élèvent respectivement à 391 kg et 343 kg, chiffres en croissance de 5% par rapport à 2005.

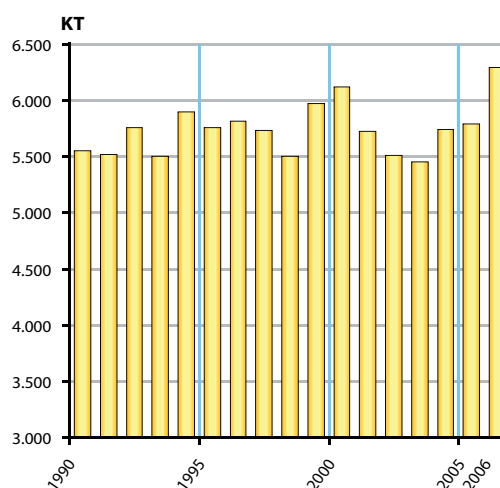
La consommation par habitant aux Pays-Bas n'a que légèrement progressé, de l'ordre de 1%, pour se fixer à 323 kg.

La Belgique confirme donc sa place parmi les gros consommateurs de ciment au sein de l'UE, avec 16% de plus que la moyenne européenne qui s'élève à 527kg en 2006.

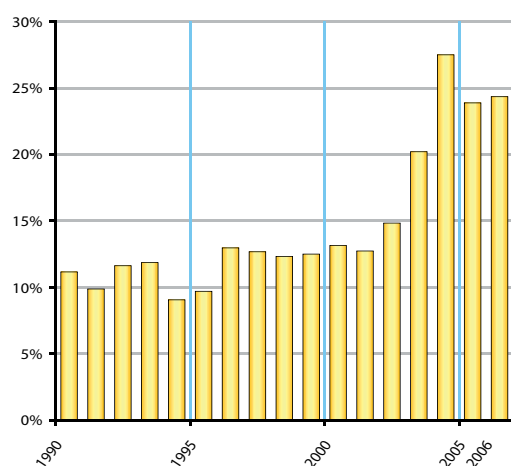
Les importations de ciment gris en Belgique

Les importations de ciment ont à nouveau progressé. Elles dépassent 1.530.000 tonnes à fin décembre 2006 et couvrent quelque 24,3% de la consommation de ciment gris en Belgique. La croissance enregistrée par rapport à l'année passée approche les 11%.

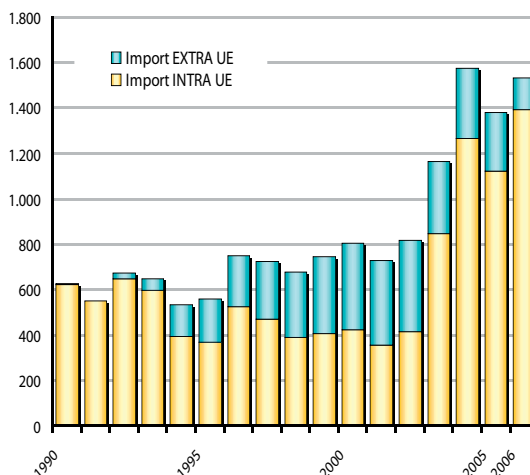
Consommation de ciment gris en Belgique



Parts relatives des importations dans la consommation de ciment gris en Belgique



Les provenances des importations de ciment gris en Belgique



Cette nouvelle progression préoccupe les membres de Febelcem puisqu'elle accentue encore la pression sur un marché déjà ébranlé depuis plusieurs années. Il s'agit en effet, pour les cimentiers belges, d'une perte de marché supérieure à 10% au cours des dix dernières années. La portée de cette progression est encore plus parlante en volume puisque la croissance atteint près d'un million de tonnes.

Davantage encore que les années précédentes, l'Allemagne représente aujourd'hui la principale provenance des importations avec plus de 850.000 tonnes de ciment ou de clinker.

Pour ce qui concerne les importations extracommunautaires, on constate que contrairement aux années antérieures, il n'y a pas eu de ciment importé en 2006. C'est par contre le cas pour le clinker, dont l'ensemble des tonnages importés provient de Chine.

Les livraisons des membres de Febelcem

Les membres de Febelcem ont expédié 6.965.000 tonnes de ciment et de clinker au cours de l'année 2006. L'accroissement atteint 6% en comparaison avec l'an dernier.

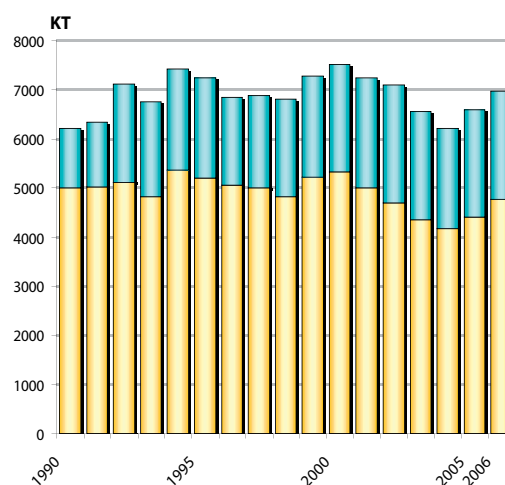
Les livraisons des membres sur le marché belge

À l'exception du mois d'août, la croissance est restée positive tout au long de l'année 2006 pour s'établir – au total des douze mois – à 8%.

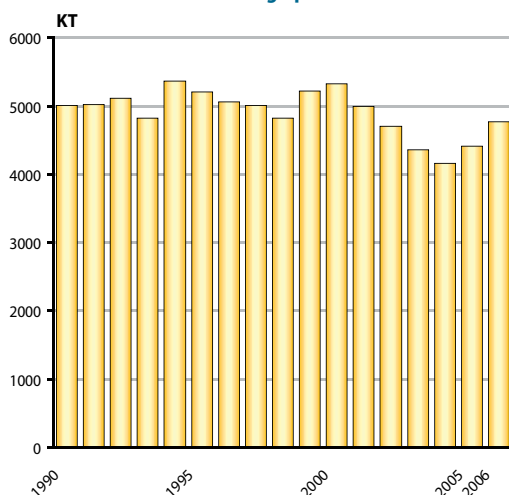
On relèvera que ces livraisons intérieures, chiffrées à 4.765.000 tonnes, sont en augmentation pour la troisième année consécutive. Elles se situent cependant à un niveau légèrement inférieur (0,9%) du volume annuel moyen livré au cours des dix années précédentes.

Il y a dix ans les tonnages en vrac représentaient 79% des livraisons intérieures des membres de Febelcem. Depuis lors, ce mode de conditionnement a gagné en proportion (1% par an) et absorbe aujourd'hui 89% du tonnage livré.

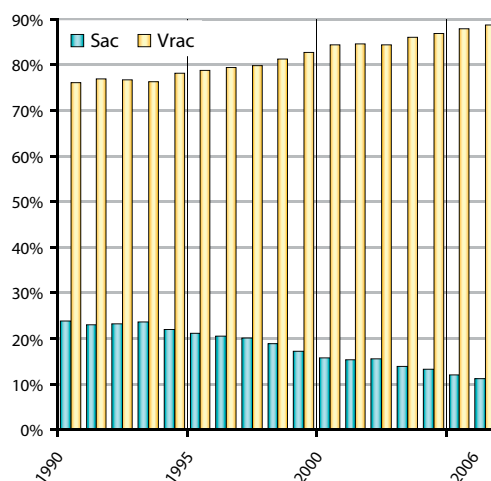
Composition des livraisons totales de ciment gris



Evolution des livraisons des membres en Belgique

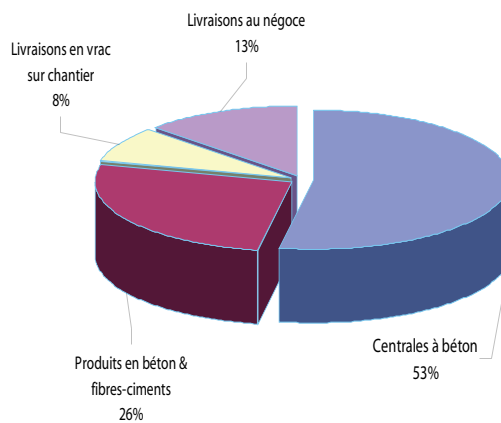


Evolution des livraisons des membres par mode de conditionnement



Alors que les livraisons intérieures ont augmenté de 8% au cours de l'année 2006, on relève des croissances supérieures pour les secteurs du béton prêt à l'emploi et les entrepreneurs. Les livraisons aux centrales à béton sont en hausse annuelle de 10% et celles des entrepreneurs de 12%. Ensemble, ces secteurs représentent quelque 62% des livraisons des membres de Febelcem sur le marché belge, dont la progression s'est essentiellement effectuée au détriment du négoce. ||

Evolution des livraisons des membres par catégorie d'acheteur



Section rédigée par Federgon, la fédération des partenaires de l'emploi

Les ressources humaines

Federgon, la fédération des partenaires de l'emploi, représente sept secteurs actifs dans le domaine du capital humain (intérim, recrutement- recherche et sélection, outplacement, bureaux de projet et de détachement, intérim management, formation et services aux particuliers).

Avant présentation de l'analyse sectorielle traditionnelle, Federgon présente ci-après, quelques résultats d'une analyse sur les flux de travailleurs et la politique GRH réalisée en 2006 afin de mettre en lumière quelques spécificités wallonnes.

Le focus annuel sur l'évolution du travail intérimaire sera suivi d'une analyse des résultats wallons d'une étude publiée en mars 2007 relative au profil des intérimaires. Là également, quelques typicités de l'intérim en Wallonie peuvent être épinglées.

1. Radiographie de la politique de recrutement et des flux de travailleurs en Région wallonne

A la demande de Federgon, Idea Consult a réalisé une étude⁽¹⁾ sur les flux de travailleurs et sur la politique de GRH dans les entreprises belges.

1.500 entreprises belges du secteur privé ayant au moins 10 travailleurs ont été interrogées. La période de référence est le premier semestre 2005.

1.1. Qui a eu des postes vacants au cours du premier semestre 2005 ?

72% des établissements interrogés ont eu des postes vacants au cours du premier semestre 2005. Le nombre moyen de postes vacants par établissement s'élève à 6,3. Dans 38,4% des cas, ces postes sont vacants pour des raisons d'extension.

Si on se limite à la Région wallonne, un peu plus de la moitié seulement des entreprises (56,9%) ont eu des postes vacants et le nombre moyen de postes vacants par établissement est de 2,7. Ces postes sont vacants pour des raisons d'extension dans seulement 31,3% des cas.

Si on examine la manière dont ces postes vacants ont été pourvus, on constate que 25,2% des postes vacants ont été pourvus via un contrat d'intérim (22,4% pour la Belgique), 23,4% via un engagement sous contrat à durée déterminée (18,8% pour la Belgique), 41,5% via un contrat à durée indéterminée (48,1% pour la Belgique) et 9,1% concernent la transposition d'un contrat d'intérim en CDD ou CDI (8,7% pour la Belgique).

Les entreprises ont été interrogées sur les raisons expliquant l'absence de postes vacants. Les quatre premiers motifs invoqués à cette absence de postes vacants sont dans l'ordre :

1. une croissance trop faible pour permettre d'engager
2. un gel des embauches
3. une prudence en raison d'un avenir incertain
4. une hausse de la productivité du personnel en place.

⁽¹⁾ «Radiographie de la politique de recrutement et des flux de travailleurs», Idea Consult, février 2006

1.2. Recrutement et engagement gérés en direct ou externalisé ?

On entend par recrutement la recherche de candidats. Plusieurs partenaires peuvent dès lors être utilisés pour trouver ces candidats.

Un tiers des entreprises belges interrogées recrutent exclusivement en direct et ne font dès lors pas appel à des partenaires externes pour trouver du personnel.

En Région wallonne, une proportion plus importante d'entreprises (38,6%) n'externalise pas le recrutement.

17,5% des entreprises belges externalisent entièrement le recrutement.

En Région wallonne, ce pourcentage est légèrement supérieur et s'élève à 19,7%.

49,5% des organisations combinent et utilisent à la fois le recrutement en direct et le recrutement externalisé.

En Région wallonne, seules 41,7% des entreprises utilisent une combinaison des deux méthodes.

En Région wallonne, les partenaires impliqués dans le recrutement sont :

1. dans 80,2% des cas le service du personnel de l'entreprise (gestion intégrale ou partielle du recrutement) (82,5% pour les entreprises belges)
2. dans 46,3% des cas une entreprise de travail intérimaire (52,9% pour les entreprises belges)
3. dans 7,5% des cas une entreprise de recrutement et sélection (17,8% pour la Belgique)
4. dans 21,7% des cas le service public de placement (21,1% pour la Belgique)

(Remarque : la somme des % est supérieure à 100% car plusieurs partenaires peuvent être cités)

Si plusieurs partenaires peuvent être utilisés pour recruter du personnel, l'engagement effectif d'un travailleur ne peut toutefois se faire que par le biais d'un seul partenaire. Les entreprises interrogées ont indiqué quel partenaire leur a permis de réaliser la majorité des engagements.

En Région wallonne, les partenaires par le biais desquels sont réalisés la plupart des engagements sont :

1. dans 62,9% des cas le service du personnel de l'entreprise (61,9% pour les entreprises belges)
2. dans 26,9% des cas une entreprise de travail intérimaire (28,1% pour les entreprises belges)
3. dans 1,7% des cas une entreprise de recrutement et sélection (3,8% pour la Belgique)
4. dans 8,5% des cas le service public de placement (6,2% pour la Belgique)

2. Focus sur l'évolution du travail intérimaire en Région wallonne en 2006

L'activité en matière d'intérim a poursuivi la reprise amorcée par le secteur en Wallonie en 2003 et confirmée au cours des années 2004 et 2005.

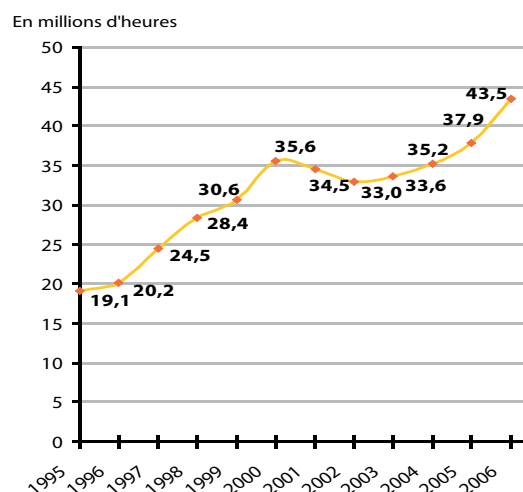
2.1 Evolution du secteur

Cette évolution positive se constate par l'accroissement du nombre d'heures prestées, en croissance de 12,8% par rapport à 2005 pour un total de 43,5 millions d'heures.

L'accroissement du volume de travail intérim poursuit donc sa croissance régulière.

Le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur en Wallonie est de 942,2 millions d'euros, soit une progression de 14,4% par rapport à 2005.

Nombre d'heures prestées en Région wallonne



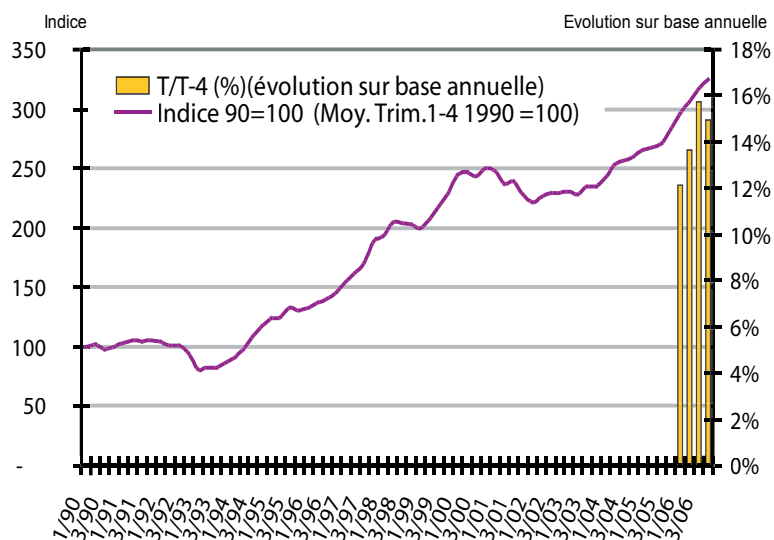
La Wallonie représente 25,1% du total de l'activité du secteur dans le pays, soit un peu moins qu'en 2005 (-0,24 points de %).

L'accroissement du nombre d'heures prestées s'accompagne d'une évolution positive du nombre d'ETP (équivalents temps plein).

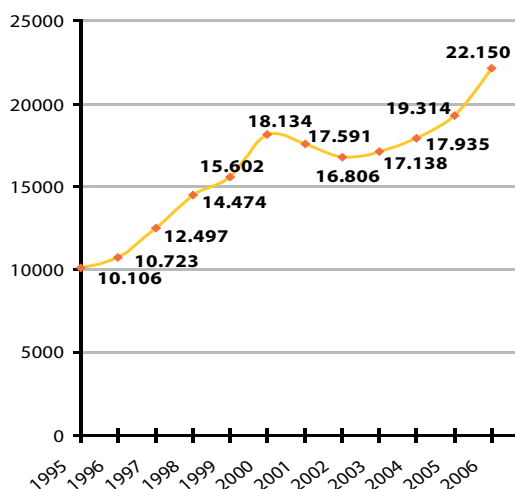
En 2006, l'intérim a permis la mise au travail de 91.238 personnes en Région wallonne, soit 22.150 ETP (hors jobistes).

Cette mise à l'emploi est réalisée par un réseau de 297 agences (+1,75%), généralistes ou spécialisées, réparties sur le territoire wallon qui emploient 1.472 travailleurs fixes (+8,33%).

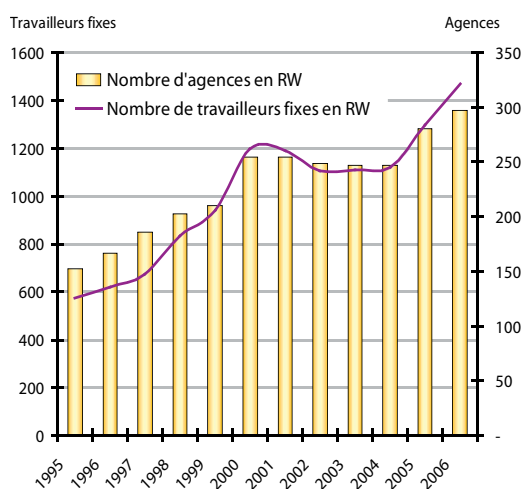
Evolution de l'activité en Wallonie de 1990 à 2005



Evolution du nombre d'ETP (Equivalents Temps Plein) en Région wallonne



Evolution du nombre d'agences et de travailleurs fixes en Région wallonne



2.2. Profil des travailleurs intérimaires

Federgon a demandé à Idea Consult de réaliser une nouvelle étude⁽¹⁾ visant à analyser le profil des intérimaires et l'accès à l'emploi fixe par le biais de l'intérim. Il s'agit d'une enquête téléphonique, réalisée en décembre 2006, auprès d'un échantillon représentatif de 1.731 intérimaires ayant presté une mission d'intérim dans un des trois trimestres de 2005. Pour pouvoir faire une analyse au niveau régional, nous avons en outre imposé un total de 500 réponses nettes par région. L'extrapolation des résultats régionaux à l'ensemble de la Belgique a été effectuée en pondérant ces résultats en fonction du nombre d'intérimaires résidant dans chacune des trois régions.

⁽¹⁾ «Les intérimaires et leur emploi en 2006 : étude de profil», Idea Consult, mars 2007

Nous reprenons ci-après un aperçu du profil des intérimaires wallons :

- 62% des intérimaires wallons sont des hommes ;
- 60% ont moins de 30 ans et 8,7% ont plus de 45 ans ;
- 61,2% sont des ouvriers ;
- 85,5% sont de nationalité belge ;
- Sur base de la nationalité, le pourcentage de personnes issues des pays du Maghreb et de Turquie dans la population intérimaire est de 2,2%, tandis qu'on dénombre près de 5% d'intérimaires wallons d'origine maghrébine ou turque (origine ethnique), mesuré au moyen du programme de reconnaissance du nom du VDAB ;
- 53% des intérimaires wallons ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, 18,6% ont un diplôme de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur et près d'un quart est bachelier ou dispose d'un master ;
- Les intérimaires wallons ont des parcours professionnels antérieurs très divers : 36,9% avait un autre travail rémunéré avant de devenir intérimaire (CDI, CDD, autre mission d'intérim, ...), 20,7% faisaient des études ou suivaient une formation professionnelle, 2,6% étaient sans activité professionnelle et 39,8% étaient au chômage. Ce pourcentage de personnes au chômage avant de devenir intérimaire est plus élevé en Région wallonne que dans les deux autres régions du pays ;
- Parmi les intérimaires wallons dont la situation professionnelle préalable était d'être au chômage, 28,6% l'étaient depuis moins de 3 mois et 31,7% l'étaient depuis plus d'un an ;
- Les principaux motifs qui incitent les intérimaires wallons à travailler dans le circuit de l'intérim sont la possibilité d'acquérir de l'expérience, l'opportunité d'accéder à un emploi fixe et l'aide et l'accompagnement dont ils bénéficient dans leur recherche d'un (nouvel) emploi ;
- 19,6% des intérimaires wallons ont bénéficié d'une formation avant ou pendant leur mission d'intérim. C'est moins que la moyenne belge (24,2%). Dans près de 40% des cas, la formation a été dispensée ailleurs que sur le lieu de travail (centre de formation, ...). C'est beaucoup plus que la moyenne belge (16,8%) ;
- 56% des intérimaires wallons ont trouvé un emploi fixe. C'est moins que la moyenne belge (63% des intérimaires ont accès à l'emploi fixe). Il s'agit ici de personnes qui travaillaient comme intérimaires à titre principal et qui avaient terminé leur dernière mission de 2005 au moment de l'enquête. 69% d'entre eux ont été engagés sous contrat à durée indéterminée ;
- 24,3% des intérimaires wallons parcourent une distance supérieure à 30 km pour se rendre sur leur lieu de travail. C'est bien plus que la moyenne belge (15,4%). 85,9% des intérimaires wallons se déplacent en voiture. C'est plus que dans les autres régions mais cela concorde avec le fait qu'ils parcourent de plus longues distances. Par ailleurs, 15% des intérimaires wallons ont déjà dû refuser une mission d'intérim en raison de problèmes de transport. C'est moins que la moyenne nationale (20,1%). ||

Section rédigée par FEDUSTRIA, la Fédération de l'industrie du bois, de l'ameublement et du textile

L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile en 2006

Introduction

La nouvelle fédération, FEDUSTRIA, résulte de la fusion, au 1^{er} janvier 2007, de Febeltex (Fédération belge du textile) et Fébelbois (Fédération belge de l'industrie du bois et de l'ameublement). Les raisons de cette intégration sont multiples :

- Structure similaire d'entreprises, principalement des PME familiales industrielles fortement tournées vers l'exportation.
- Les entreprises de l'industrie du bois, de l'ameublement et du textile sont en grande majorité confrontées aux mêmes défis et problématiques internationales (globalisation, concurrence internationale, productivité, coûts, copies et contrefaçons, dumping,...).
- Au niveau national, elles se trouvent face à des problématiques communes : paperasserie administrative, contraintes sociales et environnementales, relation avec la – grande – distribution,...
- Ces deux secteurs sont bien conscients de l'importance et des opportunités offertes par le design et les innovations de produits («innovation esthétique»).

Chiffres-clés

FEDUSTRIA, la Fédération de l'industrie du bois, de l'ameublement et du textile représente, au niveau belge, 2.600 entreprises, plus de 56.000 emplois (85% sont des PME de moins de 50 travailleurs) et un CA de 12,5 milliards d'euros dont plus de 70% est réalisé à l'exportation.

La Wallonie représente 7.000 travailleurs et 500 entreprises.

Le Hainaut Occidental (Tournai/Mouscron/Comines) et la Région de Liège/Verviers concentrent la majeure partie de l'activité textile wallonne.

Les entreprises du bois et de l'ameublement se répartissent, quant à elles, sur l'ensemble de la Wallonie, avec une concentration plus marquée pour les Provinces de Liège et du Hainaut.

Chiffres régionaux (Fedustria Wallonie)

| | TOTAL |
|---|-------|
| Chiffre d'affaires (en milliards d'euros) | 1,34 |
| Valeur ajoutée (en millions d'euros) | 440 |
| Entreprises (nombre d'établissements) | 500 |
| Emploi (nombre de travailleurs) | 7.000 |
| Exportation (en % du chiffre d'affaires) | 72% |

Chiffres nationaux (Belgique)

| | TOTAL | INDUSTRIE TEXTILE | INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT |
|---|--------|----------------------|---|
| Chiffre d'affaires (en milliards d'euros) | 12,5 | 6,6 | 5,9 |
| Part du chiffre d'affaires exporté (en %) | 72 | 80 | 63 |
| Solde de la balance commerciale (en milliards d'euros) | +2,6 | +2,9 | -0,3 |
| Investissements (en millions d'euros) | 387,6 | 196,2 | 191,4 |
| Valeur ajoutée (prix réels, en milliards d'euros) | 3 | 1,4 | 1,6 |
| Entreprises (nombre d'établissements) | 2.600 | 930 | 1.670 |
| Emploi (nombre de travailleurs) | 56.400 | 31.500 | 24.900 |
| Petites Entreprises (< 50 travailleurs) | 90,9 | 84,5 | 94,5 |
| Rentabilité nette des fonds propres (en %, médiane, données 2005) | n.c. | 3,7 | 5,8 |

(*) estimations sur base annuelle

Groupes de produits

Industrie du bois et de l'ameublement (seconde transformation)

- Produits finis ou semi-finis en bois ou à base de bois (seconde transformation)
- Ne concerne pas le secteur de la première transformation : exploitation forestière + scieries

Industrie textile

- Entreprises de production, d'ennoblissement et filatures.
- Ne concerne pas le secteur de la confection

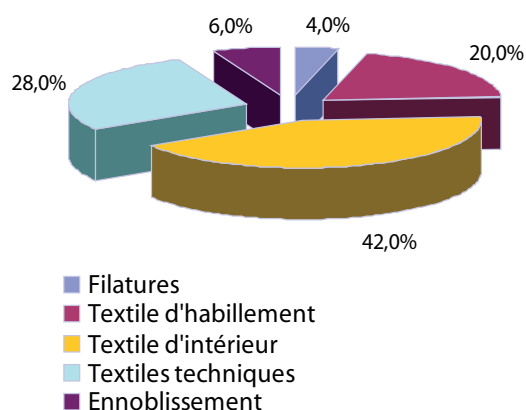
Fedustria : 10 sous-secteurs

Les activités, produits et applications des entreprises membres de FEDUSTRIA se répartissent en 10 sous-secteurs principaux. Ensemble, ils regroupent environ 80% de la production de produits d'intérieur : tapis, laminés et parquets, meubles et sièges, mais également tissus d'ameublement, rideaux et tissus de décoration, textile de bain, linge de table et linge de lit, matelas et couil à matelas,....

- **Ameublement** (CA : 3,0 milliards d'euros - 54,5% export) : chaises et sièges, meubles de bureau et magasin, meubles de cuisine, meubles de salle à manger, salle de séjour chambre, jardin et terrasse, matelas et sommiers
- **Textiles d'intérieur** (CA : 2,6 milliards d'euros - 93% export) : tapis, tissus d'ameublement, tissus de décoration (tentures, revêtements,...), linge de maison (linge de cuisine, de table, de nuit, de bain,...), couil à matelas, couvertures / couvre-lits, passementerie
- **Textiles techniques** (CA : 1,95 milliards d'euros - 65% export) : agrotech (agriculture, horticulture, pêche), buildtech (bâtiments et construction), geotech (géotextiles), indutec (applications industrielles), medtech (applications médicales), mobilitech (automobile, aéronautique), packtech (transport et emballage), protech (protection et sécurité), sportech (applications sportives)
- **Panneaux** (CA : 1,25 milliards d'euros - 92,9% export) : panneaux bruts (panneaux de fibres et de particules, OSB, contre-plaqué,...), panneaux revêtus (placage, mélamine,...)
- **Éléments de construction** (CA : 936 millions d'euros - 26,3% export) : portes et fenêtres, parquet, charpentes, lamellé-collé, habitations structure bois,...
- **Textile d'habillement** (CA : 605 millions d'euros, 50% export) : tissus et étoffes (denim, vêtements de sport,...), doublure, bonneterie
- **Emballages** (CA : 269 millions d'euros - 34,3% export) : caisses, palettes, plateaux de chargement, tambours pour câbles, fûts et tonneaux
- **Autres ouvrages** (CA : 265 millions d'euros) : boissellerie (petits objets en bois), cadres et moulures, fabrication de stands, brosses, pinceaux, facture d'orgue, cercueils
- **Ennoblissement** (CA : 180 millions d'euros, 25% export) : teinturerie, impression, enduction, lavage,...
- **Filatures** (CA : 25 millions d'euros, 35% export) : fils (laine, coton, lin), fibres et filaments (polyester, nylon, polyamide)...

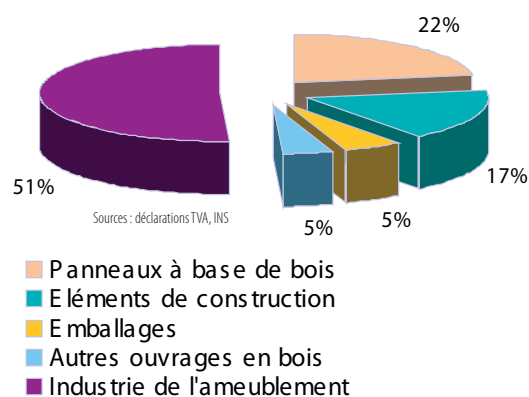
Importance relative des sous-secteurs de l'industrie textile

(quotes-parts estimées par Fedustria sur base de la valeur ajoutée)



Importance relative des sous-secteurs de l'industrie du bois et de l'ameublement

(chiffre d'affaires total 2006 = 5,9 milliards euros)



Conjoncture générale

Textile

Après une année 2005 «catastrophique», l'année 2006 peut être qualifiée d'«assez satisfaisante».

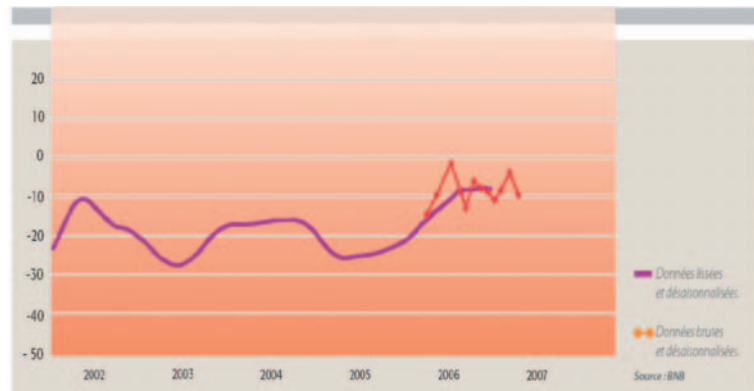
En 2006, l'industrie textile wallonne a affiché une croissance en volume de 8% (- 5,1% en 2005) et de 4,8% en valeur (- 6% en 2005). Après un cycle continu de baisses, elle tend à se rapprocher de son niveau record de 2000.

De manière globale, l'industrie textile belge (et wallonne) confirme ses bons résultats en se maintenant largement au-dessus des performances des pays concurrents européens.

Par rapport à 2000, le recul moyen pour l'UE (industrie textile) est de 20% contre seulement 2% pour la Belgique.

La courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie textile, reflétant en partie la confiance des chefs d'entreprise, n'évolue toutefois que très peu depuis le second semestre 2006 (cf. graphique), traduisant de la sorte encore une certaine prudence ou incertitude...

Courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie textile (à l'excl. de la confection)



Industrie du bois et de l'ameublement

Le secteur du bois et de l'ameublement voit son CA progresser de 3,4%, dépassant ainsi les prévisions précédentes.

Cette augmentation se trouve néanmoins entravée par les fortes augmentations du prix des matières premières, notamment celui du bois et de celui des matières premières auxiliaires à base d'huile (colles, laques, vernis, mousses, ...). Ces coûts ont pu différemment être répercutés dans les prix de vente.

Le secteur de l'«ameublement» (le sous-groupe le plus important) affiche, quant à lui, une légère diminution de 0,2%

La courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie du bois et de l'ameublement, bien qu'en forte progression depuis 2005, est en train de se stabiliser (+2,7).

En mars 2007, la plupart des paramètres constituant l'indice composite de la conjoncture pour le secteur étaient positifs (l'évolution des commandes intérieures/extérieures, l'appréciation des carnets de commandes intérieures/extérieures, l'évolution de la demande, l'évolution de l'emploi), à l'exception du rythme de production, de l'évolution et des prévisions sur les prix.

Courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie textile (à l'excl. de la confection)



Paramètres conjoncturels

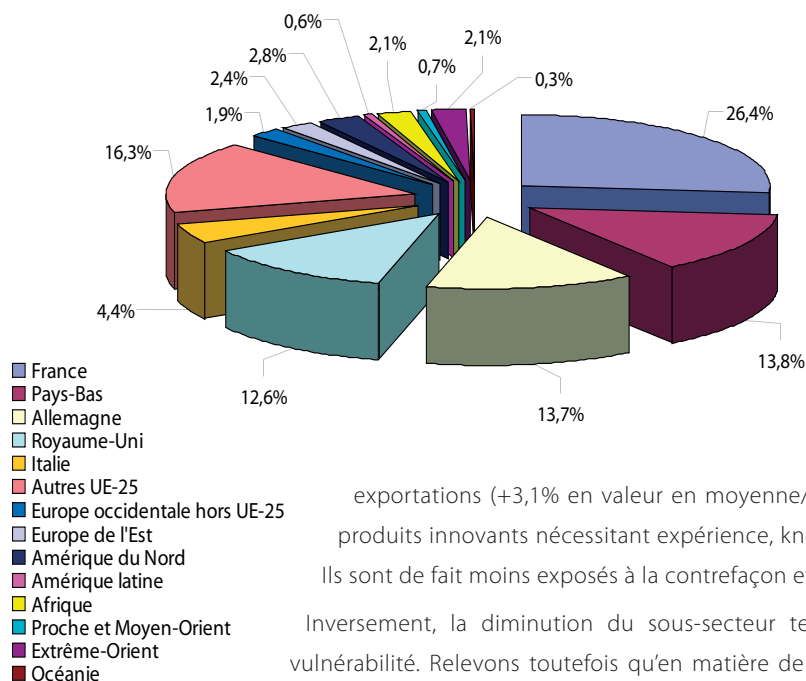
Exportations

Plus de 70% du CA global du secteur (80% pour le textile et 72% pour le bois/ameublement) sont réalisés à l'exportation. Nous notons néanmoins de fortes disparités en fonction des groupes de produits (de 25 à 93%).

Au niveau belge, les exportations textiles (hors vêtements confectionnés et en maille) ont progressé, en 2006, de 8,4%, pour atteindre 5,2 milliards d'euros. Les exportations textiles wallonnes interviennent à hauteur de 8,3% de ce total.

Elles restent majoritairement tournées vers l'UE-25 (environ 85% en valeur) ; notamment vers la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Notons la croissance notable enregistrée dans les pays d'Europe de l'Est (Pologne, Roumanie, Bulgarie,...).

Destination des exportations de l'industrie du bois, de l'ameublement et du textile (source : ICN)



exportations (+3,1% en valeur en moyenne/an ; +9,9% en 2006). Il s'agit généralement de produits innovants nécessitant expérience, know-how et investissements importants en R&D. Ils sont de fait moins exposés à la contrefaçon et à la concurrence des pays à bas salaires.

Inversement, la diminution du sous-secteur textile d'habillement, atteste de sa plus forte vulnérabilité. Relevons toutefois qu'en matière de tapis et de coutil à matelas, la Belgique reste le plus grand producteur européen. Il se classe en deuxième position dans le domaine des tissus d'ameublement et à usage ménager et dans le top 5 dans le domaine des tissus de décoration.

La bonne tenue des textiles techniques n'est toutefois pas parvenue à compenser la diminution des autres sous-secteurs. Les trois premiers trimestres 2006 font ainsi état d'une diminution de 12,5% des exportations textiles wallonnes, pour s'élever à 352 millions d'euros.

Après une année 2005 peu brillante, les exportations belges de meubles, de produits en bois et à base de bois ont connu une progression de 4,9% en 2006, essentiellement due aux bonnes performances des pays limitrophes (+ 5,6% en France, + 3,0% aux Pays-Bas, + 4,7% en Allemagne, + 4,6% pour l'ensemble de l'EU). Elles se sont chiffrées, en 2006, à 3,7 milliards d'euros. Ici aussi, soulignons les débouchés auprès des pays d'Europe de l'Est (+ 77%) et de la Russie (+ 97,4%).

Élément favorable, les marchés de croissance de l'industrie du bois et de l'ameublement affichent en général un indice élevé de confiance des consommateurs.

Cette croissance reste encore entravée par une parité euro/dollar défavorable (euro fort), débouchant sur des pertes d'opportunités dans les pays de la zone dollar (et ne parvenant pas à compenser les achats de matières premières réalisés en euros).

Si de nombreux segments de l'industrie textile font face à une concurrence sévère (soie : -91,5%, ouate, feutre et fils spéciaux : -65,8%, étoffes de bonneterie : -16,1%...), les textiles techniques (sous-secteur principal en Wallonie, tourné à plus de 93% vers l'exportation) connaissent une progression constante et régulière de leurs

Importations :

Plus de 75% des importations (+ 5,9% pour le textile et + 6,4% pour le bois/ameublement en 2006) proviennent toujours essentiellement d'Europe (Allemagne, Pays-Bas, France et Italie). Malgré la hausse significative des importations en provenance de l'UE-25 (+5,5%), la Chine se place dorénavant en concurrent direct.

Les importations chinoises ont connu, en 2005, une augmentation de 13,5% pour le textile (hors vêtements confectionnés) et de 22,5% pour l'industrie du bois et de l'ameublement. Devenant de fait le 4e pays importateur pour le textile et le 3e en ce qui concerne le bois/ameublement !

Il s'agit clairement des effets de la libéralisation dont profite la Chine depuis 2005 (membre de l'OMC depuis 2002), lui permettant d'écouler, sur les marchés européens et américains, des volumes toujours plus importants à des prix toujours plus –et anormalement – bas (par exemple, pour le textile, de l'ordre de 30% inférieur au prix moyen des vêtements importés en provenance de pays situés hors EU-25).

Effet amplifié par des pratiques commerciales qualifiées de déloyales (prix non conformes, dumping, copies et contrefaçon, barrières douanières et tarifaires, respects et applications aléatoires des législations et des normes,...), créant de la sorte un déséquilibre entre les pays occidentaux (Europe et USA) et les économies émergentes, libres de tirer parti de l'ouverture des marchés internationaux sans ouverture équivalente et réciproque.

Malgré la dégradation de la balance commerciale sectorielle, le solde global reste positif, s'élevant à 2,30 milliards d'euros.

Investissements

Concernant le textile, les investissements ont augmenté (+13%) pour la première fois depuis 2000 pour atteindre 196,2 millions d'euros. Ce niveau reste toutefois 2 fois moins élevé qu'en 2000.

Au niveau wallon, nous pouvons les extrapoler à environ 26 millions d'euros.

Cette hausse peut notamment s'expliquer par l'amélioration du taux moyen d'occupation des capacités de production (78% en 2006 contre 74,3% en 2005).

Inversement, elle reste limitée par une pression continue sur les prix de vente (hausse des prix des matières premières et de l'énergie, concurrence internationale,...) et une érosion de rentabilité nette des fonds propres des entreprises.

Concernant l'industrie du bois et de l'ameublement, les investissements ont atteint (Belgique), 191,35 millions d'euros, c'est-à-dire une baisse de 8,8% (excepté pour le secteur des meubles : +8,1%). Nous estimons qu'environ 34 millions d'euros peuvent être imputés à la Wallonie (extrapolation)

Emploi

Nous devons à nouveau constater, tant au niveau national que régional, une diminution nette du nombre d'emplois directs. Pour l'ensemble du pays, le secteur textile a vu son taux d'emploi diminuer de 3% (-1.000 travailleurs). Le secteur du bois et de l'ameublement a connu quant à lui une baisse de 1,9% (-480 travailleurs).

L'emploi total se stabilise, pour la Wallonie, à 7.000 emplois.

Une activité économique stable ou en légère hausse, ne suffit pas pour garantir l'emploi.

Les entreprises n'ont eu d'autre choix que de s'adapter aux conditions difficiles du marché et à la concurrence toujours plus forte des pays émergents en améliorant leurs gains de productivité et leur rentabilité.

Rappelons à ce propos le handicap salarial sectoriel persistant, s'élevant en moyenne à 13,96% par rapport aux principaux concurrents européens (Allemagne, France, Pays-Bas, Italie et Royaume-Uni).

Paradoxalement, les secteurs bois et textiles peinent à trouver du personnel qualifié et compétent pour faire face à la spécialisation accrue et nécessaire de leurs activités et produits. Environ 2000 places seraient ainsi toujours vacantes.

Perspectives

Après une année 2005 «catastrophique» (surtout pour le textile) et une année 2006 «à peine satisfaisante», les prévisions affichées par les membres de FEDUSTRIA se veulent «prudemment optimistes», capitalisant sur les effets conjoncturels positifs et persistants du 4^e trimestre 2006. Cette tendance positive reste toutefois aléatoire et conditionnée par différents paramètres communs à de nombreux autres secteurs industriels :

- L'évolution des prix de l'énergie et des matières premières ;
- Le handicap persistant (intra-européen et international) du coût salarial ;
- La parité euro/dollar ;
- La hausse des importations de la zone dollar ;
- Un affaiblissement de la conjoncture internationale ;
- La concurrence internationale (Chine).

Pour garder quelque optimisme pour l'avenir, les entreprises wallonnes du textile, du bois et de l'ameublement devront impérativement faire valoir et exploiter leurs précieux atouts et avantages concurrentiels :

- Des efforts nombreux et soutenus en matière de développement et d'innovation (technologique et esthétique) ;
- Des produits innovants à haute valeur ajoutée (moins sensibles que les activités «basiques») ;
- Une productivité élevée ;
- Une approche commerciale performante (flexibilité, réputation et know-how)
- Une ouverture naturelle à l'exportation ;
- Un entrepreneuriat majoritairement familial.

Dans ce contexte, FEDUSTRIA Wallonie entend amplifier ses actions afin d'aider l'ensemble des entreprises des filières textiles, bois et ameublement à s'adapter au mieux aux prochains défis de ce nouveau contexte international, à leur insuffler un nouveau dynamisme et à leur proposer de nouvelles opportunités.

Notamment, dans les domaines suivants : expansion économique (Plan Marshall, pôles de compétitivité, programmation européenne 2007-2013, ...), formation et enseignement (Centre de formation bois, Cefret, Centres de compétence), recherche et développement (Centexbel, CTIB, réforme des aides à la recherche), environnement (accords de branche, energy pooling, déchets, recyclage,...), innovation esthétique (Wallonie Design, OPTIMO, AWEX-DRI,...), clustering (medium textile, Mediatex,...), collaboration transfrontalière (UPTI, Objectif 3), certification (CE, PEFC, ATG,...),...

Dans le contexte des élections législatives de juin 2007, FEDUSTRIA a en outre rédigé un mémorandum à l'attention des futurs élus. Ces derniers sont joints à :

- Poursuivre la réduction linéaire des coûts salariaux ;
- Permettre de produire de manière plus flexible, sans tracasserie administrative ;
- Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Garantir une baisse des coûts de l'énergie, notamment via la libéralisation effective du marché ;
- Poursuivre la simplification administrative, face à des réglementations de plus en plus complexes ;
- Rendre les autorités plus efficaces et meilleur marché ;
- Favoriser rapidement un commerce mondial libre mais loyal ;
- Diminuer les coûts de l'innovation ;
- Poursuivre la diminution des taxes sur les entreprises ; supprimer tous les impôts non-directement liés aux résultats ;
- Mieux protéger la propriété intellectuelle ;
- Favoriser l'entreprise durable, sans instaurer de monopoles. ||

Section rédigée par la FEGE, Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement

Le secteur des déchets en 2006 : une année riche en décision !

Le secteur des déchets en Wallonie, ce sont 54 sièges d'activités dans la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et la gestion finale des déchets. Ces activités s'effectuent, soit en sous-traitance des Communes en vertu de la procédure des marchés publics, soit comme prestataire directe de services pour les industries. Près de 2.500 personnes et 350 intérimaires sont employées dans ce secteur en Wallonie.

Les clients sont toutefois aujourd'hui diversifiés et depuis la mise en œuvre de la gestion des déchets via les obligations de reprise (Bebat, Recupel, Fost Plus, Recytyre, Valorfrit, Valorlub, Fotini, ...), nos entreprises ont développé de nombreuses relations commerciales et des services appropriés pour que les producteurs/importateurs puissent atteindre leurs obligations légales. Au-delà des communes et des entreprises, commerçants et artisans, les organismes de gestion sont donc une clientèle très importante.

La FEGE, Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement, regroupe près de 90 % du secteur industriel des déchets. Il s'agit donc des acteurs privés développant une activité en Belgique dans la gestion des déchets et la récupération des matières (papiers, pneus, plastique, ...).

A noter qu'en Wallonie, on peut estimer que près de 1.700 personnes sont également actives dans le secteur public dont plus de 600 gardiens des parcs à conteneurs.

2006 : une année stable

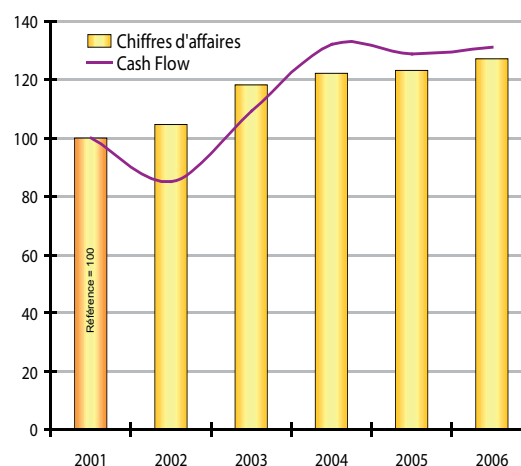
La FEGE ne dispose pas des données liées uniquement aux entreprises wallonnes et encore moins liées au seul marché des déchets wallons.

Après une analyse de 60% des chiffres du secteur, on constate un certain tassement du chiffre d'affaires et du cash flow au cours des trois derniers exercices en Belgique – ce qui confirme une certaine attente du secteur et que des nouvelles options stratégiques étaient nécessaires.

Au niveau main-d'œuvre, le secteur industriel des déchets reste relativement stable depuis trois ans. Une très légère augmentation est à observer, chaque fois de quelques unités dans certains groupes industriels.

Le fait qu'aucune fusion/consolidation importante n'est à observer au sein même du marché belge est naturellement un élément fondamental. Certaines entreprises familiales ou de moyenne dimension continuent également de s'étendre dans des créneaux spécifiques.

Evolution du Chiffre d'affaires et
du Cash Flow depuis 2001 (en %, 2001 = 100)



Un secteur attrayant pour de nouveaux investisseurs privés ...

Deux grands groupes industriels actifs en Belgique ont vu en 2006 changer leur actionnariat. Si ce type d'opérations est courant dans notre monde économique, sa particularité ici vient du fait qu'il bouleverse la vision de certains économistes. Premièrement, le marché semble en effet suffisamment rentable pour que les électriciens ou les fonds d'investissements viennent renforcer leurs positions. Deuxièmement, plus que jamais, le marché en Belgique est soumis à une vive concurrence et aucune fusion/absorption n'est venue souder l'avenir de deux des cinq grands acteurs. Personne n'aurait parié sur une telle option !

Rien n'annonce toutefois que c'est fini et plus que jamais il semble que le secteur des déchets soit empreint d'une nouvelle dynamique financière. La Belgique, il est vrai est un marché attrayant dans la mesure où le système législatif (même s'il est compliqué institutionnellement) est clair et a ouvert la voie à de nombreux développements du secteur : dans le tri, le recyclage ou la valorisation. Nous sommes devenus dans le Plat Pays et ce dans de nombreux modes de gestion (comme les obligations de reprise) une référence mondiale. Un petit cocorico fait d'ailleurs du bien ! D'autant plus que la Wallonie est plus que jamais tout à fait dans les mêmes performances que le Nord du Pays.

Ce contexte législatif évolue encore et les récentes décisions prises en Flandre et en Wallonie afin de renforcer la taxation de l'élimination des déchets (et donc pénaliser encore plus leurs prix de revient par rapport à d'autres formes de traitement comme la valorisation) va permettre au secteur de développer et proposer à sa clientèle de nouvelles voies de traitement. Rien ne justifiait toutefois, à part un objectif de financement régional, la taxation de l'incinération, la co-incinération ou le système des obligations de reprise.

Mais aussi un secteur attrayant pour les investisseurs ... publics !

La mise en place de ces nouvelles taxations en Wallonie (le décret fiscal du 22 mars 2007, publié au Moniteur Belge du 24 avril) permet également de taxer les déchets ménagers directement à la tonne. C'est une révolution dans la mesure où les Communes et les Intercommunales vont désormais être soumises au même régime de taxation que le secteur privé. Concrètement, pour le secteur industriel des déchets, cela va permettre de réduire les avantages que certains clients avaient à remettre leurs déchets aux services communaux et donc aux acteurs publics, sans en payer le véritable prix de gestion. Il s'agissait d'une véritable concurrence déloyale pour le secteur. D'autres débats devront toutefois avoir lieu (notamment le régime de TVA) car bien souvent le secteur privé propose un service dont le prix de revient ne sait pas avoir les mêmes avantages que les acteurs publics. Beaucoup de PME ou commerçants ne se rendent pas compte qu'ils ne paient pas le véritable prix-vérité de leurs déchets alors que justement une responsabilisation accrue du principe pollueur-payeur est la pierre angulaire de l'avenir de la gestion des déchets.

Ce décret fiscal s'accompagne également d'un plan d'investissements des acteurs publics dans la gestion des déchets ménagers mais surtout également d'un engouement sans pareil pour les déchets industriels banals ! Alors que le secteur privé s'était proposé d'investir pour les déchets ménagers (et donc remplacer les subsides régionaux par des investissements privés, comme cela a été proposé pour financer les bâtiments scolaires à la Communauté française)... c'est finalement une ouverture du secteur public dans la gestion concurrentielle des déchets industriels qui est autorisée par la Région Wallonne !

Certaines balises ont été mises par la Région Wallonne (comme l'obligation d'un partenariat avec le secteur industriel ou une clarification et un contrôle plus régulier des subsides) mais philosophiquement, le secteur économique dans son entièreté ne peut se poser que des questions par rapport à un choix politique d'autoriser les acteurs publics à investir dans un marché jusqu'alors totalement aux mains du privé, arbitrés par des règles économiques. Certains politiques ont ainsi mentionnés et justifiés le choix par le fait qu'il n'était pas logique que le marché rentable soit uniquement aux mains des acteurs privés ! Si on pousse la logique, on pourrait donc voir les acteurs publics dans d'autres marchés économiques concurrentiels, pourquoi se limiter aux déchets avec de telles phrases ?

A suivre... Car maintenant, l'heure est de mettre en pratique ces décisions. Le débat philosophique a eu lieu, il est temps de définir un plan stratégique pour les investissements visant à encore améliorer l'offre de services aux clients publics et industriels. De nombreuses opportunités existent et toutes les entreprises wallonnes sont prêtes à investir au Sud du Pays, de nombreux contacts et projets doivent se concrétiser. Plusieurs groupes flamands très importants se montrent également très intéressés par la Wallonie... Une fois de plus les terres wallonnes sont regardées d'un autre œil par le monde économique. ||

Section rédigée par FETRA, la Fédération des industries transformatrices du papier et du carton

La transformation du papier et du carton en 2006

Le secteur de la transformation du papier et du carton a connu des évolutions très contrastées tout au long de cette année 2006 et les résultats obtenus ne sont pas aussi optimistes que ceux de l'économie nationale.

L'économie belge est en effet relativement satisfaisante en 2006 : après un vif rattrapage en début d'année, l'expansion est revenue à un rythme plus tempéré mais toutefois plus ferme.

La hausse réelle du PIB est passée ainsi de +1,5% en 2005 à +3% en 2006, soit un taux légèrement supérieur à celui de la zone euro (+2,6%).

Au regard des indicateurs macro-économiques, la consommation est le moteur qui fait tourner l'économie belge. Elle a progressé de +2,4% mais cette dynamique n'est pas nécessairement ni directement profitable aux entreprises belges. Les erreurs de choix économiques, en préférant la consommation à la production, débouche sur une diminution régulière des activités industrielles.

L'activité enregistrée au sein de la transformation du papier et du carton fut relativement fluctuante, ponctuée par des périodes d'intensité heciques à moyennes, en passant par des moments de fléchissement des tendances.

La courbe de conjoncture du secteur s'est amorcée de la même manière qu'en 2005 et reflète parfaitement la sinuosité des évolutions enregistrées mois par mois, avec notamment -6,3 à la fin du mois de janvier ; -12,3 à la fin du mois de juin ; -3,3 à la fin du mois de septembre et +2,1 en fin d'année.

PIB de la Belgique

| | Millions d'euros, par rapport aux prix de 2004 (dessaïsonné) | | EVOLUTION |
|---------------------------|--|------------------------------|--------------------|
| | 2005 | 2006 | % |
| 1 ^{er} trimestre | 72.708 | 74.707 | 2,8 |
| 2 ^e trimestre | 72.967 | 75.200 | 3,1 |
| 3 ^e trimestre | 73.378 | 75.679 | 3,1 |
| 4 ^e trimestre | 74.016 | 76.162 ^(*) | 2,9 ^(*) |
| | 293.069 | 301.748^(*) | 3,0 |

(*) estimations sur base annuelle

Source : BNB, Indicateurs économiques, Synthèse

Evolution de la croissance d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques en Belgique

| (% de variation par rapport à l'année précédente) | 2003 ⁽¹⁾ | | 2004 ⁽¹⁾ | | 2005 ⁽¹⁾ | | 2006 ^{(1)(*)} | | 2007 ^{(1)(*)} | |
|---|---------------------|-----|---------------------|-----|---------------------|------|------------------------|------|------------------------|------|
| | BNB | BNB | BNB | BNB | CE | OCDE | CE | OCDE | CE | OCDE |
| Consommation privée | 1,0 | 1,6 | 0,8 | 2,4 | 2,3 | 2,4 | 2,1 | 2,0 | | |
| Demande intérieure ⁽²⁾ | 0,9 | 2,9 | 2,0 | 3,2 | 2,3 | 2,7 | 2,2 | 2,7 | | |
| Exportations de biens et services | 2,9 | 5,7 | 3,3 | 3,4 | 5,3 | 3,1 | 4,9 | 4,3 | | |
| Importations de biens et services | 2,8 | 6,2 | 4,1 | 3,7 | 5,0 | 3,0 | 4,9 | 4,8 | | |
| P.I.B. | 1,0 | 2,7 | 1,5 | 3,0 | 2,7 | 2,9 | 2,3 | 2,3 | | |

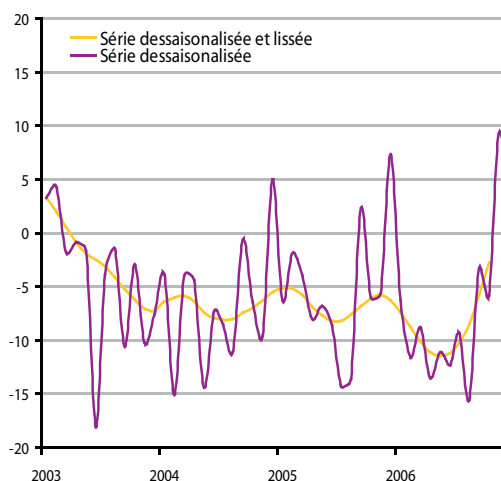
(*) Date de diffusion des prévisions = BNB février 2006

Source : BNB, Indicateurs économiques, Synthèse

(1) Les réalisations belges, les prévisions de la BNB, de la BCE et de l'OCDE sont des données corrigées des effets de calendrier

(2) y compris les variations de stocks

Courbe de conjoncture (Transformation du papier et carton)



Source : BNB - Enquête de conjoncture

Au niveau de la capacité de production, le degré moyen d'utilisation enregistré sur l'ensemble de l'année est de 85,7% contre 83,5% l'an dernier (premier trimestre 2006 : 84% ; second trimestre : 87,3% ; troisième trimestre : 85% ; quatrième trimestre : 86,5%).

Au vu des résultats provisoires issus des déclarations faites par les entreprises à la TVA, le chiffre d'affaires réalisé en 2006 atteindrait ainsi près de 3,248 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,45% par rapport aux chiffre d'affaires enregistré l'an dernier ; les exportations s'élèveraient quant à elles à 1,471 milliard d'euros, soit une progression de +2.15% par rapport à l'année précédente ; la part totale consacrée aux investissements serait de 100 millions d'euros, soit une régression de près de 13% par rapport à 2005.

En dressant le bilan sur base de ces différents indicateurs, l'année se clôture sur une note nettement plus positive que l'an dernier, bien que le secteur ait malgré tout à son passif des périodes de mise au chômage partiel, des regroupements d'activité, ou encore des fermetures de sites.

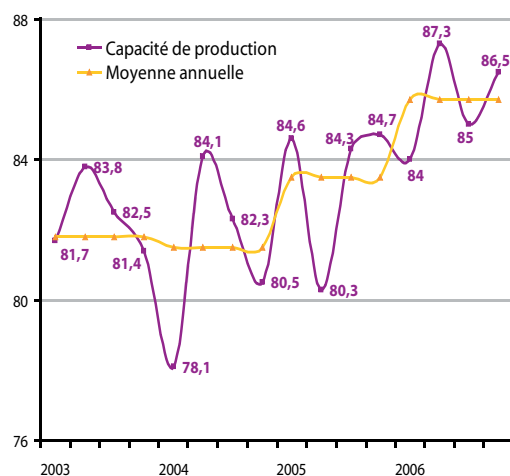
L'activité reste en effet pénalisée par la montée de tout un ensemble de coûts qui affectent la compétitivité des entreprises, notamment les hausses de prix répétées pour la plupart des différentes qualités de papier et carton, qui furent amères à digérer ... alors que de nouvelles hausses de prix planent déjà sur 2007...

En dressant la synthèse de l'évolution du prix des matières premières depuis le 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, il s'avère que les qualités de papiers pour la fabrication de papier et carton ondulé (kraft, wellenstoff, testliner, schrenz) ont connu une hausse de +/-23% (70 euros la tonne) ; les cartons GD servant à la fabrication de la boîte pliante ont été majorés de 6% (40 euros la tonne ; le prix du GC est quant à lui resté stable) ; la hausse a été comprise entre 3 et 5% pour le papier kraft blanc pour la fabrication de sac ...

Certaines sociétés ont été à même de pouvoir répercuter ces hausses de prix, tandis que d'autres voient encore leur rentabilité affectée.

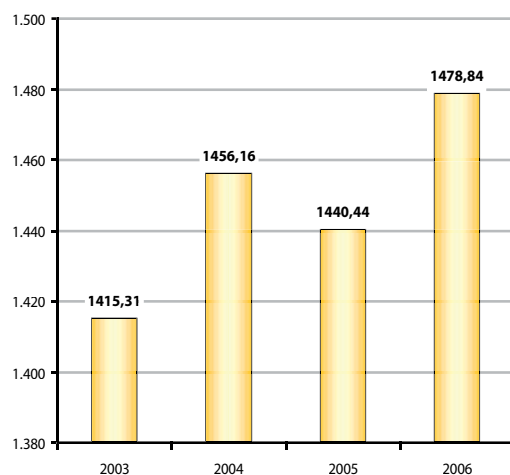
La restauration des marges reste un impératif pour l'ensemble de la profession et le retour à une rentabilité décente s'avère plus que prépondérant.

Occupation des machines



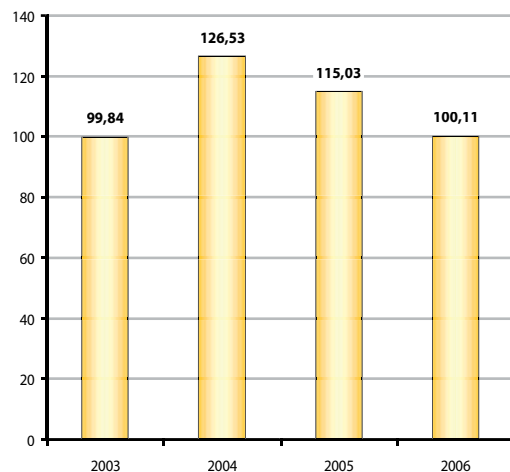
Source : BNB - Enquête de conjoncture

Exportations dans l'industrie de la transformation du papier et du carton (en millions d'euros)



Source : BNS (TVA)

Investissements dans l'industrie de la transformation du papier et du carton (en millions d'euros)



Source : BNS (TVA)

L'industrie est en outre liée aux exigences de la clientèle et doit de ce fait être apte à se transformer rapidement afin de pouvoir répondre immédiatement aux changements des comportements.

La concurrence d'acteurs étrangers se fait par ailleurs également sentir et reste également une source de préoccupation. La vigilance reste par conséquent de mise à l'aube de cette année 2007, année pour laquelle tant la Banque Nationale de Belgique que les autres institutions internationales tablent sur une croissance de +2.1%. ||

Sources :

- Banque nationale : rapport annuel, enquêtes de conjoncture, synthèse des indicateurs économiques pour la Belgique, www.bnb.be
- EUWID
- Institut des Comptes Nationaux
- Institut National des Statistiques : statistiques TVA, statistiques Prodcom
- Pap'Argus
- Publications mensuelles du service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (Ministère des Affaires économiques)

Section rédigée par FEVIA Wallonie, l'aile régionale wallonne de la Fédération de l'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire

1. Evolution de l'industrie alimentaire wallonne en 2006

Chiffre d'affaires et production

L'industrie alimentaire belge et wallonne en particulier a su profiter pleinement de la bonne conjoncture en 2006. En 2006, le volume de production de l'industrie alimentaire belge a progressé de 4%. Pour l'industrie alimentaire wallonne ce taux atteint 6,8%. Avec un taux de 15,5% du chiffre d'affaires total des industries manufacturières et un chiffre d'affaires total de 6.755,7 millions d'euros, l'industrie alimentaire conforte sa position dans le peloton de tête des secteurs industriels wallons, avec l'industrie de la métallurgie et du travail des métaux et l'industrie chimique.

Exportations

Ces bons résultats s'expliquent en grande partie par d'excellentes performances sur les marchés d'exportations.

Les exportations de l'industrie alimentaire belge se sont élevées au cours des neuf premiers mois de 2006 à 12.016 millions d'euros contre 11.379 millions au cours de la même période de

2005. Cela représente une croissance de 6,1% par rapport à 2005 comparativement à une croissance de 3,5% en 2005. Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne ont quant à elles atteint 2.493 millions d'euros, ou 20,8 % des exportations totales. Elles progressent de 6,3% au cours des neuf premiers mois de 2006, contre +6,1% pour l'industrie alimentaire flamande.

Seule l'industrie alimentaire bruxelloise est à la traîne et ne connaît qu'une faible hausse de ses exportations de +2,1%.

Investissements

Les investissements de l'industrie alimentaire wallonne ont connu une forte progression de 6,5 % en 2006 pour s'élever à 255 millions d'euros. Cette nette reprise des investissements tranche avec les faibles croissances enregistrées de 0,6% en 2004 et de 1,5 % en 2005.

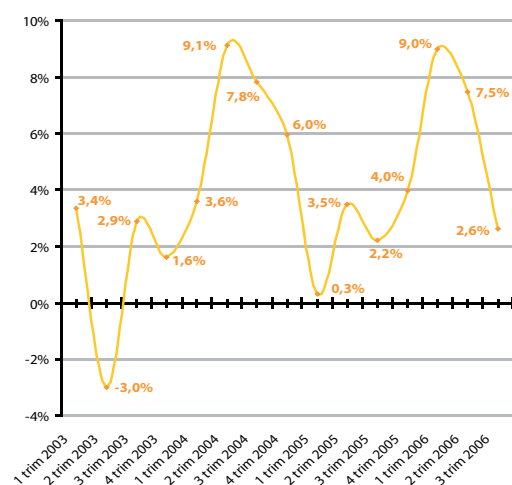
Répartition régionale des exportations de l'industrie alimentaire^(*)

| | 2003 | 2004 | 2005 | 9 mois 06 | 2004 | 2005 | 9 mois 06 | part des régions en 2006 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Flandre | 10.737 | 11.461 | 11.997 | 9.298 | 6,5% | 4,7% | 6,1% | 77,4% |
| Wallonie | 2.959 | 3.146 | 3.226 | 2.493 | 6,9% | 2,5% | 6,3% | 20,8% |
| Bruxelles | 412 | 313 | 321 | 224 | -22,1% | 2,4% | 2,1% | 1,9% |
| Royaume | 14.018 | 14.921 | 15.444 | 12.016 | 5,8% | 3,5% | 6,1% | 100% |

(*) Y compris viandes fraîches, congelées ou réfrigérées

Source : CCE sur base des statistiques du commerce extérieur (concept national) de l'INC

Evolution trimestrielle des exportations de l'industrie alimentaire wallonne



2. L'industrie alimentaire en Wallonie : quelques données-clés

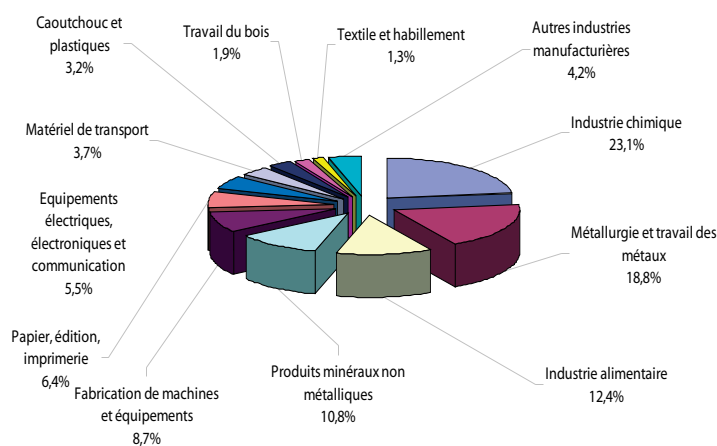
Part relative des régions par indicateur économique

| Industrie alimentaire : part relative des régions (en millions d'euros) | | | | |
|---|-------------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Flandre | Wallonie | Bruxelles | Royaume |
| Chiffre d'affaires (2006) | 25.052,7 75,4% | 6755,7 20,3 | 1.406,2 4,2% | 33.214,6 100% |
| Valeur ajoutée (2005) | 4.158,7 71,4% | 1.294,5 22,2% | 373,6 6,4% | 5.826,8 100% |
| Investissements (2006) | 833,6 73,0% | 255 22,3% | 53 4,6% | 1.141,6 100% |
| Emploi (2005)* | 64.066 71,6% | 21.067 23,5% | 4.385 4,9% | 89.518 100% |
| Nbre établissements (2005)* | 3.933 66,2% | 1.626 27,4% | 383 6,4% | 5.942 100% |

(*) Situation au 31 décembre 2005 Sources : Conseil central de l'économie sur base TVA, ICN, BNB, ONSS, INS

L'industrie alimentaire dans le monde industriel wallon

Part de la valeur ajoutée de l'industrie alimentaire dans les industries manufacturières wallonnes



L'emploi

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'importance de l'industrie alimentaire pour l'emploi wallon.

Au 31 décembre 2005, les 1.626 établissements recensés dans la région wallonne employaient 21.067 salariés. Avec un tel effectif l'industrie alimentaire wallonne s'affirmait comme étant le premier employeur dans le monde industriel wallon et contrairement à nombre d'autres secteurs industriels pouvait se targuer d'avoir pu maintenir l'emploi au cours de la dernière décennie.

Nombre d'établissements et taille

**Nombre d'entreprises wallonnes de l'industrie alimentaire
par taille et nombre de salariés au 31 décembre 2005**

| Catégorie d'entreprises | Nombre d'entreprises | % | Nombre de salariés | % | Emploi moyen |
|-------------------------|----------------------|-------------|--------------------|-------------|--------------|
| < 10 pers. | 1.289 | 79,3% | 4.157 | 19,7% | 3,2 |
| 10-49 pers. | 272 | 16,7% | 5.514 | 26,2% | 20,3 |
| 50-99 pers. | 28 | 1,7% | 2.000 | 9,5% | 71,4 |
| > 100 pers. | 37 | 2,3% | 9.396 | 44,6% | 253,9 |
| Total | 1.626 | 100% | 21.067 | 100% | 13,0 |

Source : Conseil central de l'économie sur base ONSS

Section rédigée par la FIV, la fédération de l'industrie verrière

L'industrie du verre

1. Evolution et caractéristiques du secteur

Un secteur très exposé à la concurrence qui continue à investir beaucoup

L'activité verrière représente aujourd'hui en Belgique :

- \pm 9.200 personnes
- près de 1,5 million de tonnes de verre fondu
- un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros
- et une valeur ajoutée de quelque 726 millions d'euros. (chiffre 2005, comptabilité nationale).

Son orientation exportatrice et l'importance de sa contribution à la balance commerciale de la Belgique sont des constantes dans l'industrie du verre. Multipliées par deux en vingt ans, ses exportations dégagent chaque année un solde positif important : il a atteint 883 millions d'euros en 2006.

Dans tous les autres pays européens, la production est quasi équivalente à la consommation de verre.

En Belgique, il en va tout autrement :

- le secteur du verre plat y taille la part du lion alors que dans la plupart des autres pays, c'est le secteur du verre creux qui occupe la plus grande place ;
- la production nationale a atteint plus du double de la consommation intérieure ;
- la place que le secteur occupe dans le commerce extérieur (\pm 1%) est trois fois plus importante que celle qu'il occupe dans le produit national ou la population active (\pm 0,30%) ;
- le marché est beaucoup plus ouvert que celui de ses concurrents directs : on importe un volume équivalent à 80% environ de la production belge.

Le verre figure dès lors parmi les secteurs les plus exposés à la concurrence. D'où l'absolue nécessité pour le secteur de rester compétitif par rapport à ces concurrents directs puisqu'il doit exporter un volume supérieur à sa propre production. La pression sur les prix est constante et, pour assurer sa survie, il lui faut innover sans cesse en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre.

Le secteur consacre d'importants investissements (12% en moyenne de la valeur ajoutée du secteur au cours des cinq dernières années et 4% en moyenne du chiffre d'affaires) afin de se doter d'outils de production à la pointe du progrès et d'enregistrer les gains de productivité rendus indispensables par une concurrence qui n'a cessé de se renforcer. Ces investissements, couplés à un effort soutenu de recherche et de développement, ont également abouti à un élargissement sans précédent d'une gamme de produits de haute qualité répondant aux besoins les plus diversifiés dans les domaines du bâtiment, de l'automobile, de l'équipement ménager et de l'art de la table, du renforcement des matières plastiques, de la protection de l'environnement, de l'informatique, de l'isolation thermique comme acoustique... pour n'en citer que les principaux.

Le secteur a consacré, en moyenne, quelque 92 millions d'euros à ses investissements au cours des 5 dernières années soit, en moyenne, plus de 9.000 euros par personne occupée par an.

Le poids de la transformation et des produits à usage industriel dans l'ensemble du secteur n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Deux exemples :

- La valeur de la production d'articles en verre plat transformé atteint aujourd'hui près du double de celle du verre plat de base ;
- La part du secteur des verres à usage technique ou industriel, quasi inexistante au début des années 60, atteint aujourd'hui 30% de la valeur des exportations de produits verriers manufacturés et 20% de la production de verre issu des fours de fusion.

Un secteur important pour la Wallonie

L'industrie verrière continue à faire partie des 20 secteurs d'activité dominants en Wallonie.

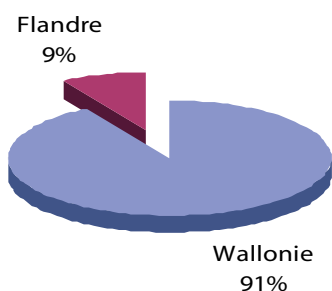
Le secteur y dispose d'indices de spécialisation élevés pour la plupart des variables.

La place qu'occupe la Wallonie dans le secteur verrier belge varie peu d'une année à l'autre. Elle va de 59% pour la valeur ajoutée à 91% pour le volume de verre fondu. C'est d'autre part en Wallonie que se trouve la plus grosse implantation verrière de verre plat au monde.

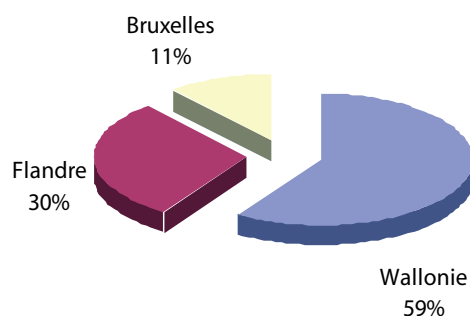
Les performances à l'exportation du secteur verrier wallon ne sont plus à démontrer. Le float et les fibres de verre figurent toujours parmi les 10 produits les plus exportés de Wallonie.

Le verre wallon est exporté dans plus de 130 pays. Si la France, l'Allemagne et les Pays-Bas se taillent la part du lion, le verre wallon est aussi vendu à Djibouti, Sainte-Lucie, les Philippines, Sierra Leone, la Chine, la République Dominicaine... pour ne citer que quelques-unes des destinations.

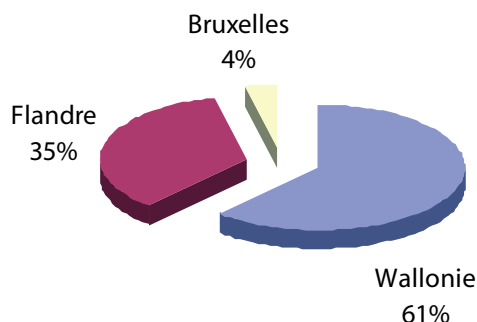
**Industrie du verre -
Production de verre fondu**



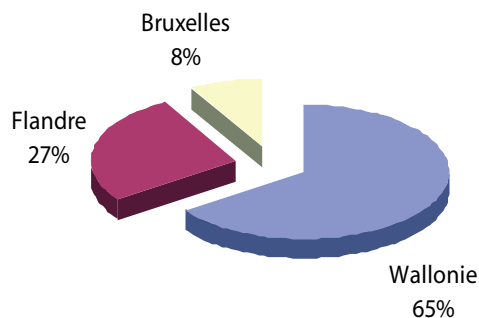
Industrie du verre - Valeur ajoutée



Industrie du verre - Emploi



Industrie du verre - Chiffre d'affaires



2. L'année 2006

Satisfaisante sans être exceptionnelle

Le climat économique s'est redressé dans l'industrie du verre. L'activité y a augmenté quoique modérément et l'appréciation portée sur les carnets de commandes total et étranger se sont orientés à la hausse début 2007.

On peut donc considérer que l'année 2006, dans son ensemble et tous secteurs confondus, a été bonne sans être exceptionnelle.

La tendance de la courbe de conjoncture était inscrite à la hausse depuis la fin de 2005 pour enfin décoller et atteindre des valeurs positives et en constante augmentation depuis la moitié de 2006. Elle atteignait une valeur d'environ 8 points fin de l'année pour tendre vers les 10 points début 2007. On reste bien sûr encore bien loin du maximum historique des 20 points atteints en l'an 2000.

Le taux moyen d'utilisation des capacités de production qui était encore de l'ordre de 88% fin 2000, était descendu en dessous de 82% début 2005. Il a atteint 84,5 en moyenne en 2006 et est monté à 89,4% au premier trimestre 2007.

Les exportations verrières ont atteint un nouveau plafond historique de 2,3 milliards d'euros. Les performances réalisées par le secteur dit des «autres produits» (laine de verre, verre multicellulaire...) ont à nouveau été exceptionnelles.

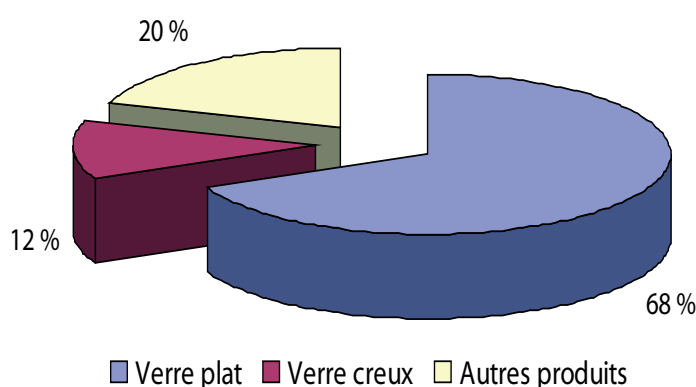
Les chiffres clé du secteur

Une analyse par secteur indique que le secteur dit des «autres produits» a à nouveau réalisé de belles performances. Le tonnage de verre fondu y a dépassé, en 2006, et pour la quatrième année consécutive, le record historique de 1995. La part de ce secteur dans la production verrière totale atteint à présent 20%. Le redressement déjà perceptible dans le secteur du verre creux en 2005 s'est quant à lui maintenu : la quantité de verre issu des fours de fusion, si elle est quasi identique à celle de 2005, y est néanmoins supérieure de 22% à celle d'il y a cinq ans. La valeur des exportations de verre domestique et d'emballage est également meilleure en 2006 qu'en 2005. ||

Les chiffres clés du secteur verrier

| | 2004 | 2005 | 2006 | % 06/05 |
|---|-------|-------|-------|---------|
| Production (milliers de tonnes) | 1.487 | 1.448 | 1.438 | -0,69% |
| Chiffre d'affaires (millions d'euros) | 2.227 | 2.200 | 2.250 | 2,27% |
| Exportations (milliers d'euros) | 2.104 | 2.189 | 2.316 | 5,80% |
| Balance commerciale totale (millions d'euros) | 765 | 795 | 883 | 11,07 |
| Emploi | 9.959 | 9.513 | 9.201 | -3,28% |
| Valeur ajoutée (millions d'euros) | 724 | 726 | nc | nc |

Répartition de la production verrière par secteurs en 2006



Section rédigée par le Groupement de la Sidérurgie

Le secteur sidérurgique en 2006

Nouvelle hausse de la production mondiale d'acier en 2006 : + 8,6%

La production mondiale d'acier brut a progressé de 8,6% en 2006 pour atteindre 1.240 millions de tonnes ; hors Chine la progression s'est limitée à 4,5%. La part du géant chinois a continué de s'amplifier l'année dernière pour dépasser le tiers du volume mondial. D'autres pays tels l'Inde, l'Iran, l'Égypte, la Russie et l'Ukraine ont également enregistré des fortes croissances. Plus près de nous, il convient de souligner le dynamisme de l'activité sidérurgique en Europe centrale. Le tableau en regard indique l'importance de la production d'acier dans certains pays ainsi que leur évolution par rapport à 2000.

Avec 11,6 millions de tonnes d'acier brut produites dont plus de 5,8 millions dans les sept sites de production en Wallonie, la Belgique approche le sommet sur dix ans atteint en 2004. Profitant de la bonne conjoncture, la production a rebondi de plus de 11% par rapport au faible niveau enregistré en 2005. Elle a, par la même occasion, avec plus de 4,6 millions de tonnes produites battu son record de production de produits revêtus. Un nouveau record a également été réalisé en acier inoxydable pour lequel la barre des 1,5 millions de tonnes a été dépassée du fait principalement de la montée en puissance de la nouvelle aciérie à Charleroi.

| | MT | % 2006/2000 |
|---------|-----|----------------|
| Chine | 419 | 229% |
| UE25 | 199 | 6% |
| Japon | 116 | 9% |
| USA | 99 | -3% |
| Russie | 71 | 19% |
| Inde | 44 | 63% |
| Brésil | 31 | 11% |
| Turquie | 23 | 63% |

La balance acier de l'UE avec le reste du monde devient négative

Traditionnellement positive, la balance des échanges de produits finis sidérurgiques de l'UE25 avec le reste du monde a plongé brutalement en 2006 pour se clôturer par un solde négatif de 4 millions de tonnes. Cette dégradation résulte principalement de l'accélération des importations lesquelles sont passées de 15,8 à 25 millions de tonnes l'année dernière. Avec 4,8 millions de tonnes expédiées contre 1,1 million l'année précédente, la Chine est devenue le premier fournisseur extérieur de l'UE devant la Russie. A noter également l'élargissement du déficit européen de lingots et demi-produits qui est passé à 5,7 millions de tonnes en 2006.

La consommation mondiale d'acier a progressé de quelque 8,5% l'année dernière à 1.113 millions de tonnes. A elle seule, l'Asie représente 53% de celle-ci et la Chine 32%. Les fortes croissances économiques anticipées dans les pays émergents ainsi que l'ampleur de leurs besoins en infrastructure laissent entrevoir de nouveaux développements de la consommation mondiale d'acier au cours des années à venir. En hausse de 11%, la demande d'acier en UE a également été fort intense l'année dernière. Cette bonne conjoncture a découlé tant de la progression de la consommation privée que de la vigueur des investissements et de la demande internationale.

Dans ce contexte il convient de souligner le dynamisme des secteurs de la construction, constructions métalliques et mécaniques ainsi que des tubes. Tirée par ses exportations et ses investissements, l'économie allemande a crû en 2006 de 2,7%, son niveau le plus élevé depuis l'an 2000. Cette forte croissance a eu des effets d'entraînement sur les autres économies européennes et partant sur leur consommation d'acier. ||

Balance commerciale acier de l'UE25 (Mt)

